

COMMUNE D'HUMBAUVILLE

CARTE
COMMUNALE

RAPPORT DE PRESENTATION
(1^{ère} partie Diagnostic)

Vu pour être annexé à la délibération
du1.7. JUIL. 2011.....
approuvant la Carte Communale

Cachet de la Mairie et
signature du Maire :



Carte communale prescrite le 29 Janvier 2010

REÇU LE
- 4 JUIL. 2011
A la Sous-Prefecture
de VITRY-LE-FRANÇOIS

Vu pour être annexé
à notre arrêté en date de ce jour
Châlons en Champagne le: 31 AOUT 2011
d Le Maire

le Sous-Prefet de Reims
signé
Michel BERNARD



63, rue des sources
10 150 CHARMONT s/Barbaise
Tél : 03.25.40.05.90.
Fax : 03.25.40.05.89.
Mail : perspectives@perspectives-urba.com



HUMBAUVILLE

Nombre d'habitants en 2006 : 70

Superficie : 16,85 km²

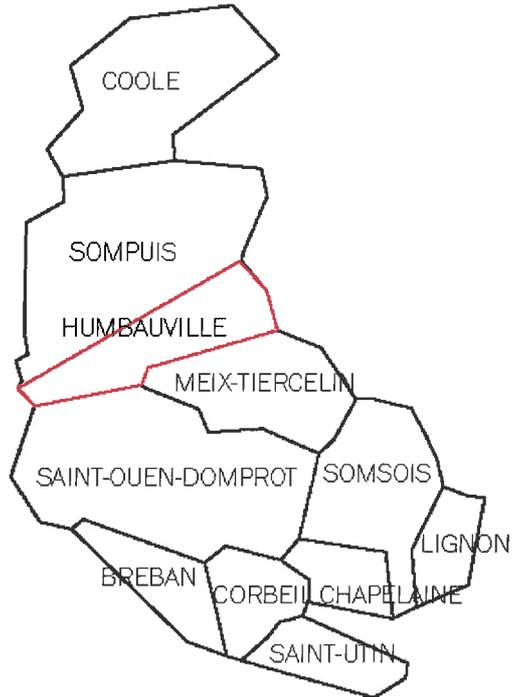
Région :
CHAMPAGNE-ARDENNE

Département :
MARNE (51)

Arrondissement :
VITRY LE FRANCOIS

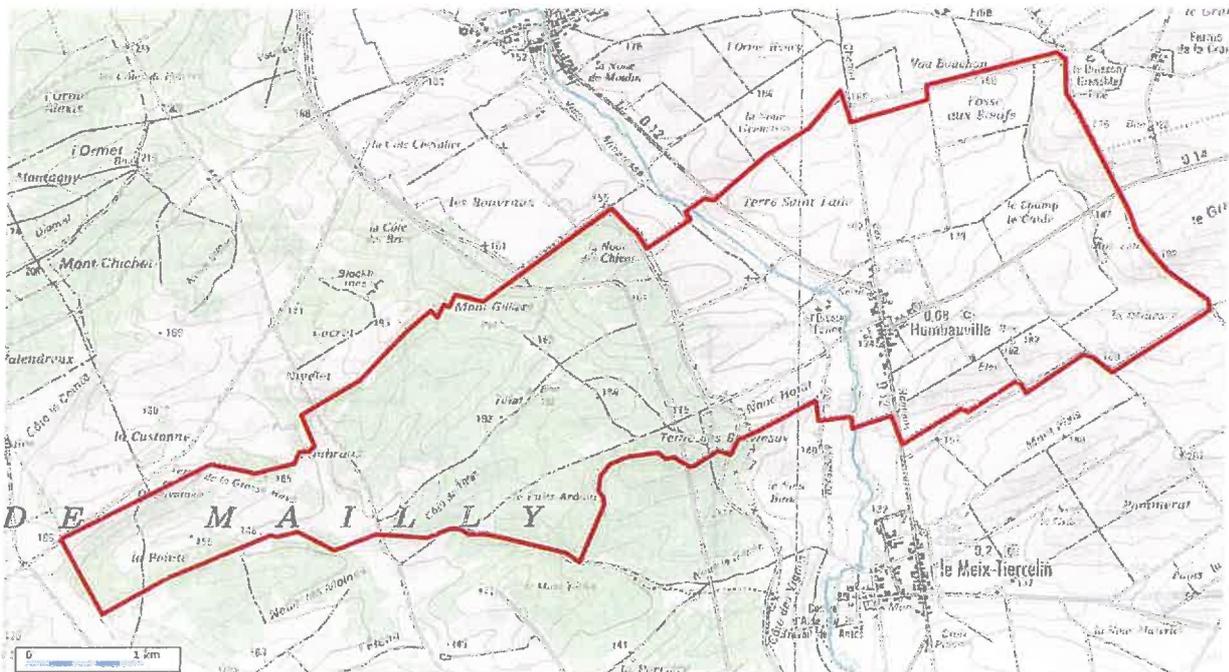
Canton :
DE SOMPUIS

Communauté de Communes :
DES QUATRE VALLEES



Communauté de Communes des quatre vallées

(Source : Pays Vitryat)



(Source : Geoportail)

SOMMAIRE

PREAMBULE

INTRODUCTION

1ERE PARTIE : ANALYSE URBAINE ET FONCTIONNEMENT

COMMUNAL	Page 2
1.1. Contexte général	Page 2
1.1.1 Situation dans l'armature urbaine et administrative de la Marne	Page 2
1.1.2 Situation dans son organisation géographique et paysagère	Page 5
1.2. Evolution démographique et traits caractéristiques de la population	Page 6
1.2.1 Historique	Page 6
1.2.2 Evolution générale de la population	Page 6
1.2.3 Structure par âge de la population	Page 8
1.2.4 Evolution des ménages	Page 8
1.3. Evolution Urbaine	Page 10
1.3.1 Formation et évolution du tissu urbain	Page 10
1.3.2 Morphologie urbaine d'Humbauville	Page 10
1.3.3 Domaine de l'habitat	Page 15
1.4. Système de déplacements	Page 18
1.4.1 Le réseau viaire majeur de la commune	Page 18
1.4.2 Le réseau de desserte locale et communale.....	Page 18
1.5. Equipements publics.....	Page 21
1.5.1 Les équipements scolaires	Page 21
1.5.2 Les équipements communaux.....	Page 21
1.5.3 Les équipements techniques.....	Page 22
1.6. Economie locale	Page 23
1.6.1 Activités économiques, de services et touristiques.....	Page 23
1.6.2 Population active	Page 25
1.6.3 Migrations domicile-travail	Page 27

2EME PARTIE : ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

PAGE 28

2.1. Milieu physique et naturel	Page 29
2.1.1 Relief et hydrographie	Page 29
2.1.2 Géologie – Composition des sols.....	Page 29
2.1.3 Climatologie	Page 30
2.2. Paysage naturel et urbain.....	Page 31
2.2.1 Grand paysage	Page 31
2.2.2 Le paysage à l'échelle communale	Page 32
2.2.3 Richesse du patrimoine faunistique et floristique.....	Page 34
2.3. Entrées de village	Page 36
2.4 Paramètres environnementaux sensibles	Page 38
2.4.1 Les servitudes d'utilité publique.....	Page 38
2.4.2 Risques et nuisances	Page 38

3EME PARTIE : SYNTHESE DU DIAGNOSTIC

PAGE 40

3.1. Tendances observées et évaluations des besoins futurs	Page 41
3.2. Atouts et des faiblesses de l'environnement.....	Page 42

4EME PARTIE : CHOIX RETENUS POUR LA DELIMITATION DES SECTEURS OU LES CONSTRUCTIONS SONT
AUTORISEES PAGE 43

- 4.1. Définition et justifications des choix communaux.....Page 44
4.2. Caractère des secteurs de la carte communalePage 48

5EME PARTIE : INCIDENCES DES CHOIX DE LA CARTE COMMUNALE SUR L'ENVIRONNEMENT ET PRISE EN
COMPTE DE SA PRESERVATION ET DE SA MISE EN VALEUR PAGE 53

- 5.1 Evolution du paysage urbainpage 54
5.2 Evolution du paysage naturel.....page 54
5.3 Aspect environnementaux.....page 55
5.4 Tableau récapitulatif des superficies des secteurspage 56

PREAMBULE

QU'EST-CE QU'UNE CARTE COMMUNALE ?

La loi Solidarité et Renouvellement Urbains (S.R.U.) du 13/12/2000 reprend la terminologie utilisée antérieurement pour désigner la carte communale, mais elle lui confère une plus grande valeur juridique.

Dispositions nouvelles issues des lois S.R.U. et Urbanisme et habitat (dite « UH ») du 2 juillet 2003 :

La carte communale a désormais :

- le statut de document d'urbanisme, fournissant ainsi aux petites communes un instrument adapté à leurs besoins ;
- un caractère permanent.

De plus, la commune peut désormais devenir compétente en matière d'autorisation de droit des sols (actes de permis de construire et autres autorisations d'urbanisme).

Avec la loi U.H. du 02 juillet 2003 (article 41 complétant l'article L.211-1 du Code de l'Urbanisme), « *les conseils municipaux des communes dotées d'une carte communale approuvée peuvent, en vue de la réalisation d'un équipement ou d'une opération d'aménagement, instituer un droit de préemption dans un ou plusieurs périmètres délimités par la carte. La délibération précise, pour chaque périmètre, l'équipement ou l'opération projetée* ».

La loi U.H. dans ses articles L.442-1 et L.442-2 du Code de l'Urbanisme signalait que toutes les communes dotées ou non d'un document d'urbanisme, pouvaient identifier des éléments du paysage à protéger ou à mettre en valeur.

Désormais, en vertu de l'ordonnance n°2005-1527 du 8 décembre 2005 et de son décret d'application n°2007-18 du 5 janvier 2007 relatifs à la réforme du permis de construire et des autorisations d'urbanisme, la réglementation qui s'applique relève des éléments du patrimoine bâti et non bâti (*articles R.421-28 alinéa e et R.421-23 alinéa r du Code de l'Urbanisme*).

QUEL EST SON CONTENU ?

Il est défini par l'article R.124-1 du Code de l'Urbanisme, et comprend :

- un rapport de présentation,
- un ou plusieurs documents graphiques.

1) Rapport de présentation :

(Cf. article R.124-2 du Code de l'Urbanisme)

Le rapport de présentation :

1. Analyse l'état initial de l'environnement et expose les prévisions de développement, notamment en matière économique et démographique,
2. Explique les choix retenus, notamment au regard des objectifs et des principes définis aux articles L.110 et L.121-1 du Code de l'Urbanisme, pour la délimitation des secteurs où les constructions sont autorisées ; en cas de révision, il justifie, le cas échéant, les changements apportés à ces délimitations,
3. Évalue les incidences des choix de la carte communale sur l'environnement et expose la manière dont la carte prend en compte le souci de sa préservation et de sa mise en valeur.

II) Documents graphiques :

(Cf. article R.124-3 et L.214-3 du Code de l'Urbanisme)

Le ou les documents graphiques délimitent les secteurs où les constructions sont autorisées et ceux où les constructions ne sont pas autorisées, à l'exception de l'adaptation, le changement de destination, la réfection ou l'extension des constructions existantes, ou des constructions et installations nécessaires à des équipements collectifs, à l'exploitation agricole ou forestière, et à la mise en valeur des ressources naturelles.

Ils peuvent préciser qu'un secteur est réservé à l'implantation d'activités, notamment celles qui sont incompatibles avec le voisinage des zones habitées.

Ils délimitent, s'il y a lieu, les secteurs dans lesquels la reconstruction à l'identique d'un bâtiment détruit par un sinistre n'est pas autorisée.

Dans les territoires couverts par une carte communale, les autorisations d'occuper et d'utiliser le sol sont instruites et délivrées sur le fondement des règles générales de l'urbanisme définies au chapitre 1er du titre 1er du livre 1er et des autres dispositions législatives et réglementaires applicables du Code de l'Urbanisme.

QUELLE REGLEMENTATION S'APPLIQUE ?

Le dossier de carte communale ne comprend pas de document spécifique appelé "Règlement" : ce sont les règles nationales d'urbanisme qui s'appliquent (articles L.111-1 à L.111-11 du Code de l'Urbanisme).

Les dispositions réglementaires du R.N.U. sont régies par les articles R. 111 et suivants du Code de l'Urbanisme et sont organisées selon les thèmes suivants :

- ✓ **Localisation et desserte des constructions, aménagements, installations et travaux**
(Art. R. 111-2 à Art R. 111-15 du Code de l'Urbanisme).
- ✓ **Implantation et volume des constructions**
(Art. R. 111-16 à Art R. 111-20 du Code de l'Urbanisme).
- ✓ **Aspect des constructions**
(Art. R. 111-21 à Art R. 111-24 du Code de l'Urbanisme).

INTRODUCTION

HISTORIQUE

La commune d'Humbauville n'est actuellement dotée d'aucun document d'urbanisme. Elle est donc soumise à la règle de constructibilité limitée de l'article L111-1-2 du Code de l'Urbanisme (C.U.) ainsi qu'au Règlement National d'Urbanisme (R.N.U.).

Par délibération en date du 29 Janvier 2010, le conseil municipal a prescrit l'élaboration d'une carte communale, en demandant la mise à disposition des services de l'Etat.

Entrée en vigueur des lois Solidarité et Renouvellement Urbains (S.R.U.) et Urbanisme et Habitat du 02 juillet 2003 :

La loi « S.R.U. » du 13 décembre 2000 avait entraîné une profonde réforme des documents d'urbanisme. L'esprit de cette loi a été, en règle générale, conservé mais la loi U.H. y a apporté des modifications et des compléments.

La carte communale dispose ainsi d'un nouveau cadre juridique (cf. Préambule - pages précédentes).

Ces dispositions nouvelles sont entrées en vigueur depuis le 1^{er} avril 2001.

Elaboration de la carte communale :

Le conseil municipal a décidé d'élaborer une carte communale, en liaison avec les Services de l'Etat. Cette procédure est engagée selon les nouvelles règles fixées par les décrets d'application de la loi S.R.U.

CONTEXTE D'ELABORATION DE LA CARTE COMMUNALE

La municipalité d'Humbauville a décidé de mettre fin à l'application de la constructibilité limitée afin de pouvoir planifier l'urbanisation de son bourg et cela de façon rationnelle pour accueillir de nouveaux habitants tout en évitant une urbanisation anarchique.

La démarche d'élaboration de Plan Local d'Urbanisme aurait constitué une démarche trop complexe et disproportionnée compte tenu des enjeux de développement du territoire et du nombre restreint de constructions potentielles.

La carte communale permettra, à partir d'un cadre d'orientation simple, de transcrire les objectifs de développement de la commune, dans le respect des normes supra-communales et des principes édictés par l'article L. 121-1 du Code de l'Urbanisme :

1. Principe d'équilibre,
2. Principe de diversité des fonctions urbaines et de mixité sociale,
3. Principe de respect de l'environnement.

1^{ère} PARTIE :
ANALYSE URBAINE
ET FONCTIONNEMENT
COMMUNAL

1.1 CONTEXTE GENERAL

1.1.1 Situation dans l'armature urbaine et administrative de la Marne

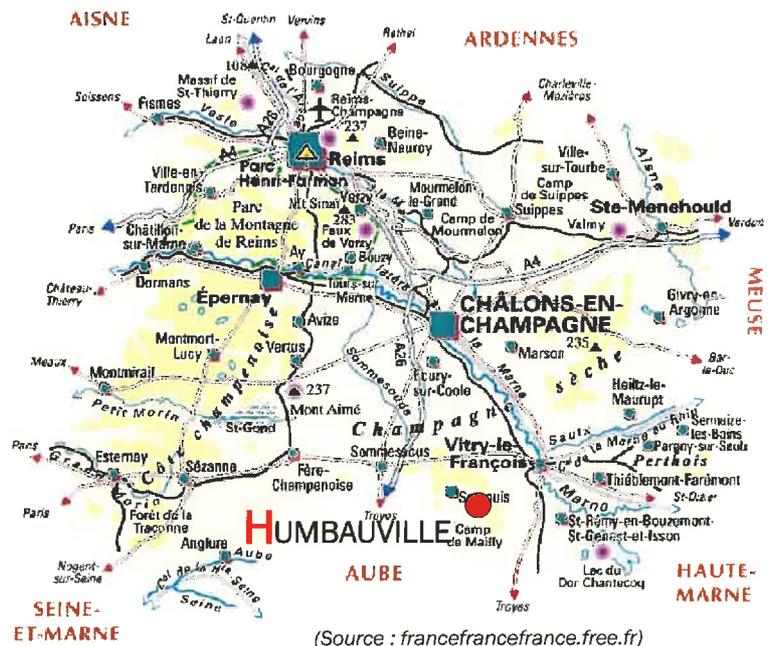
Situation dans l'armature urbaine marnaise :

Source : Préfecture Marne

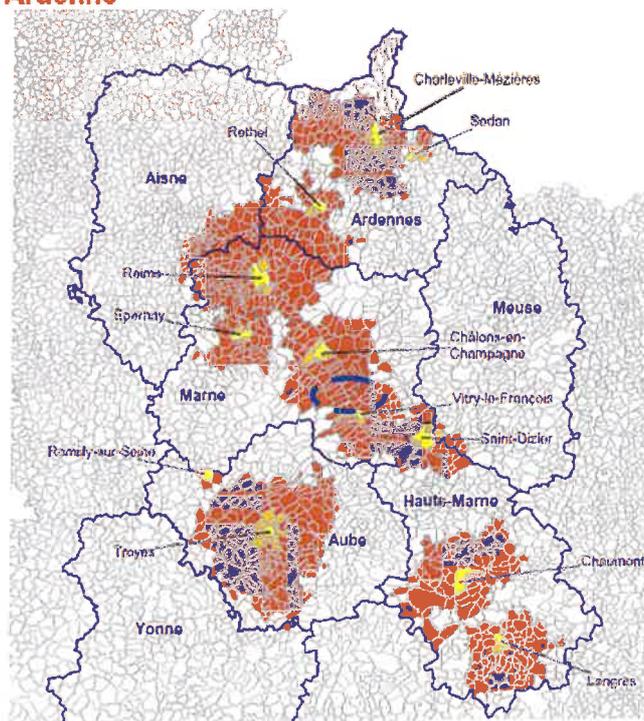
Située dans le quart sud-est du département de la Marne, la commune d'Humbauville est traversée par le ruisseau Le Puits.

Elle est distante d'une vingtaine de kilomètres de la ville de Vitry-le-François, une des sous-préfectures de la Marne, et d'une cinquantaine de kilomètres de la préfecture de la Marne, Châlons-en-Champagne.

La commune d'Humbauville est relativement excentrée par rapport aux principales agglomérations du département, et est prioritairement orientée vers la ville de Vitry-le-François.



Les douze aires d'attraction de Champagne-Ardenne

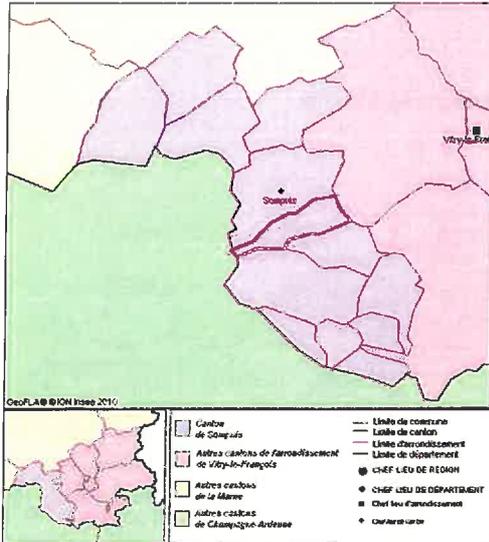


© IGN - Insee 2008
Source : Insee



La commune appartient à l'arrondissement de Vitry-le-François, qui compte 6 cantons soit 113 communes. Cet arrondissement représente 10% de la population de la Marne en 1999, soit 49 044 habitants.

Vitry-le-François joue le rôle de ville-centre et rayonne sur un territoire intermédiaire rural. Cette ville constitue un pôle relais pour l'emploi, les services et les commerces.



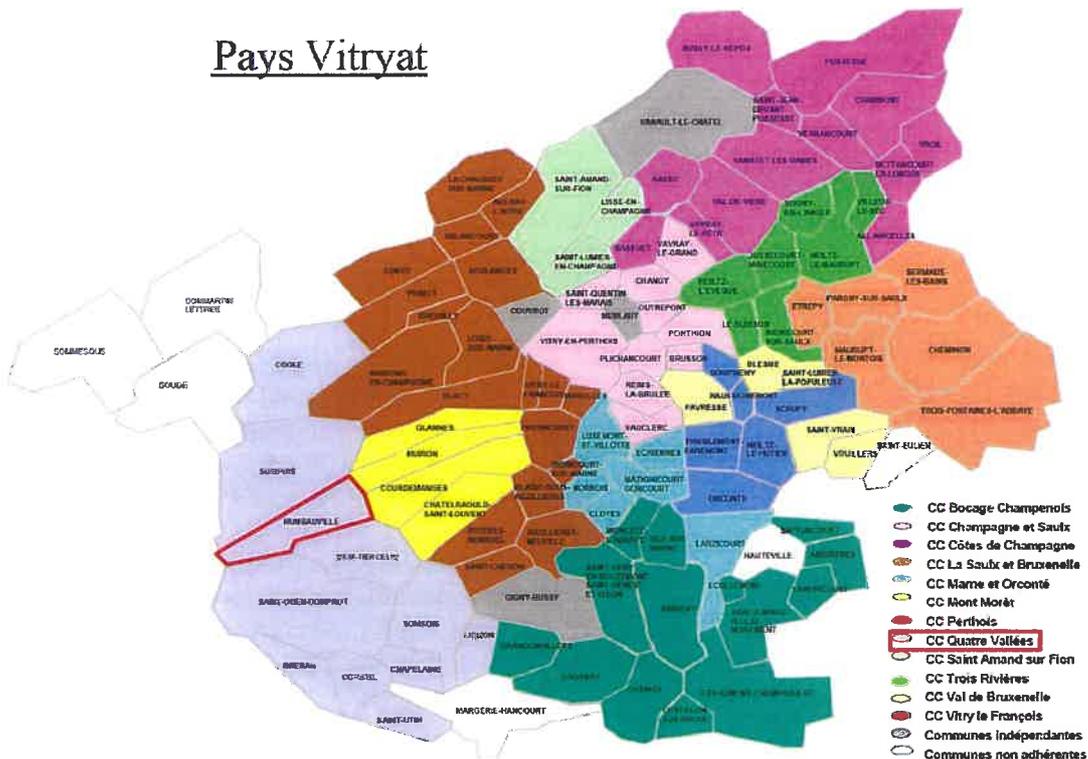
La commune fait partie de la subdivision territoriale de l'arrondissement de Vitry le François et du canton de Sompuis. Ce dernier regroupe 13 communes du sud-ouest du département.

(Source : INSEE)

Situation dans un système de limites administratives :

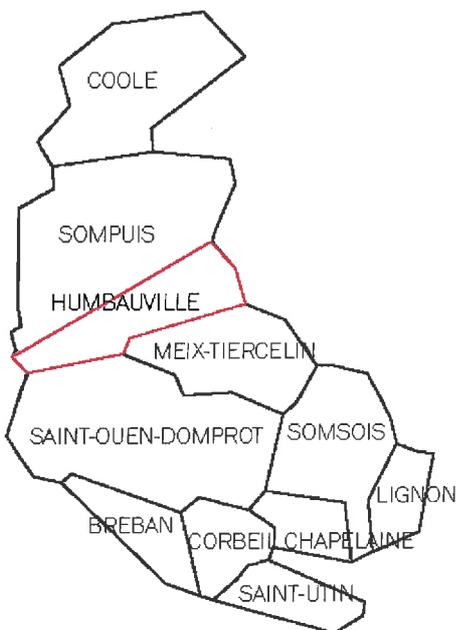
La commune d'Humbauville est comprise dans le périmètre du Pays Vitryat, arrêté le 29 décembre 2004 et rectifié le 21 janvier 2010. Le Pays se définit comme un territoire de projet présentant une cohésion géographique, historique, culturelle, économique et sociale.

Pays Vitryat



(Source : Pays Vitryat)

Constitué de 107 communes, le Pays Vitryat est composé de 12 communautés de communes et de 6 communes indépendantes. Le Pays est destiné à créer les conditions d'une réflexion commune et à mobiliser les ressources du territoire autour d'actions structurantes : services à la santé, tourisme et culture et économie et emploi. D'autre part, Humbauville appartient à la Communauté de Communes des Quatre Vallées, avec les 10 autres communes. Cette structure regroupe près de 1500 habitants en 2006.



Humbauville appartient également à la Communauté de Communes des Quatre Vallées, avec les 20 autres communes. Cette structure regroupe près de 1500 habitants en 2006. Cette dernière a été créée le 6 Octobre 1993 et a pour compétences obligatoires : l'aménagement de l'espace et les actions de développement économique.

D'autre part, la Communauté de Communes des Quatre Vallées a pour compétences optionnelles : la protection et mise en valeur de l'environnement, la politique du logement et du cadre de vie, l'enseignement préélémentaire et élémentaire, les équipements sportifs d'intérêt communautaire et les actions sociales. Elle a de même trois compétences facultatives, qui sont : la distribution publique d'électricité par le biais du SIEM, le service incendie et les collèges.

Communauté de Communes des quatre vallées

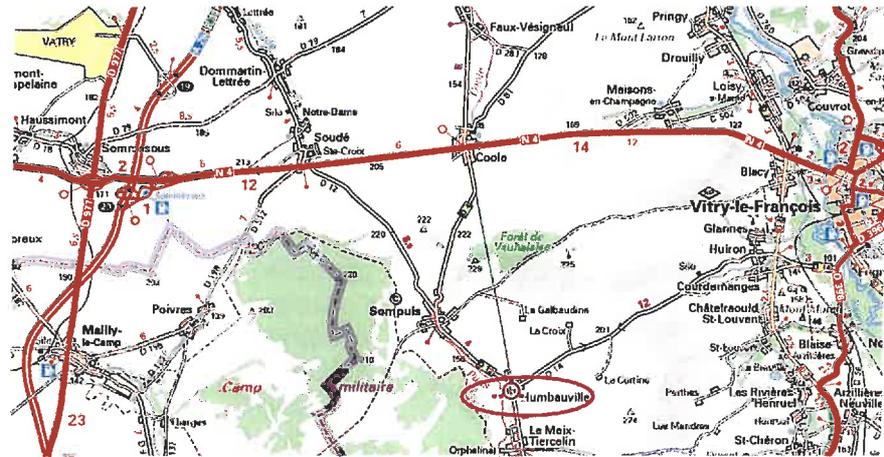
La commune d'Humbauville adhère également à trois syndicats :

- le Syndicat Mixte Intercommunal de Ramassage des ordures ménagères, SMIR,
- le Syndicat Intercommunal d'Energie de la Marne, SIEM,
- le Syndicat intercommunal de transports scolaires, SITS.

1.1.2 Situation dans son organisation géographique et paysagère

Situation dans un système d'infrastructures

Le territoire communal est traversé par deux axes routiers : il s'agit des Routes Départementales 12 (axe nord-sud) qui relie la commune à la RN4 (direction Sommesous/Vitry le François), et la RD 14 (axe centre-est) qui relie Humbauville à Vitry le François.

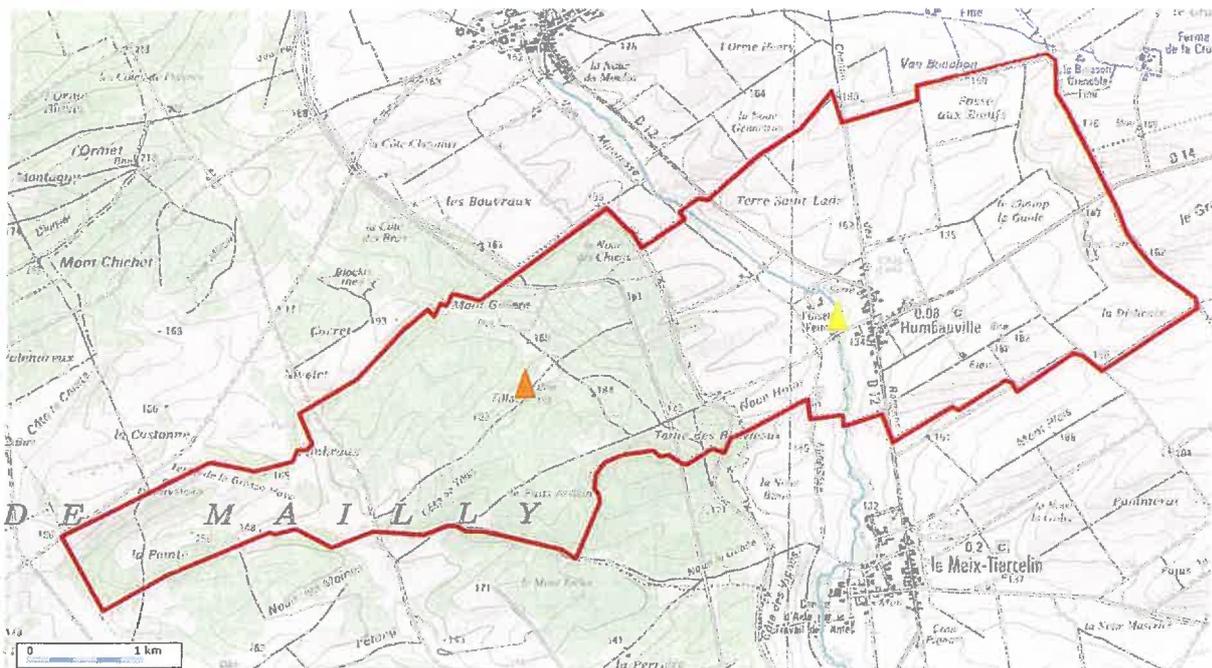


(Source :Viamichelin)

Une des gares de péage située sur l'autoroute A26, se trouve à une quinzaine de minutes d'Humbauville. Située sur la commune de Sommesous, elle permet de rejoindre la ville de Troyes vers le sud (74 km) et le nord de la France (Calais, Lille).

Situation dans un ensemble naturel

Humbauville est un village qui s'étend sur 1 685 hectares, sur la rive droite du ruisseau Le Puits. La partie ouest de la commune est boisée du fait de la présence du camp militaire de Mailly, qui constitue une zone d'intérêt écologique. La partie centrale est marquée par la présence de la vallée du Puits, sur laquelle s'est établi le bourg. L'est de la commune est marqué par les ondulations du relief.



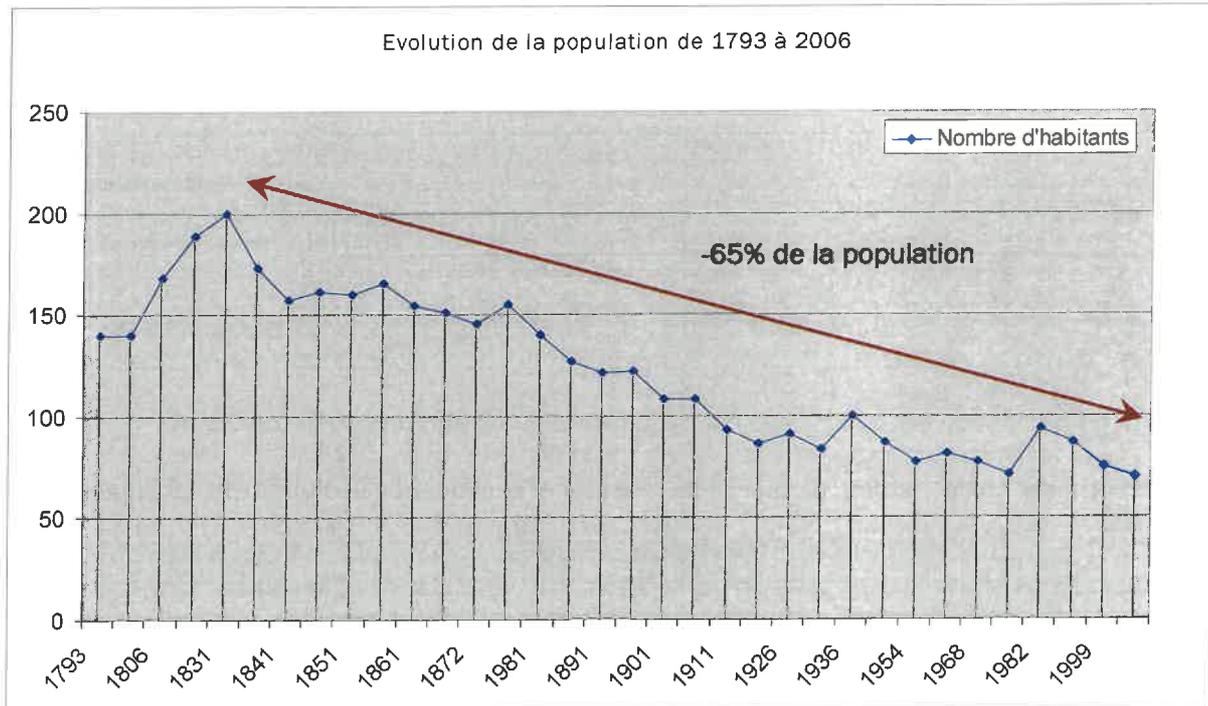
(Source : Geoportail)

Les altitudes atteignent 134 mètres entre le ruisseau et le bourg (centre) et 192 mètres en forêt (camp militaire de Mailly) à l'ouest.

1.2 EVOLUTION DEMOGRAPHIQUE ET TRAITS CARACTERISTIQUES DE LA POPULATION

1.2.1 Historique

<http://cassini.ehess.fr>



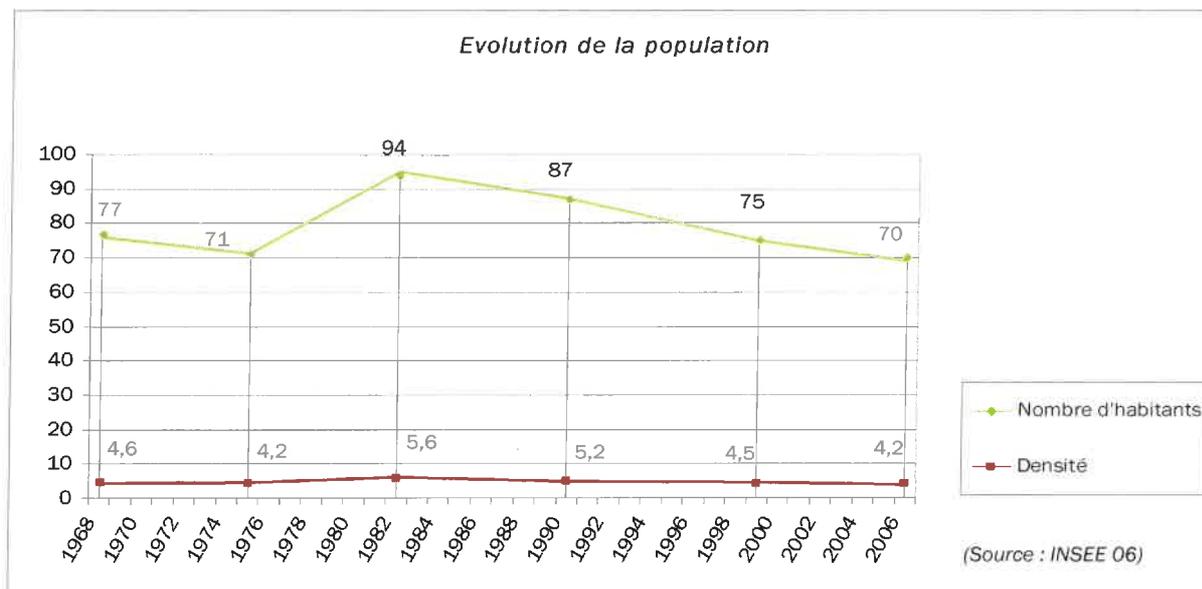
D'après le recensement de population via Cassini, la courbe d'évolution de la population entre 1793 et 1911 se situait au-delà d'une centaine d'habitants pour la commune d'Humbeauville (entre 108 et 200 habitants). De même, cette dernière aurait atteint en 1831 son record de population avec 200 habitants.

Entre 1831 et 2006 la commune a connu une baisse de 65% de la population.

Année	Nombre d'habitants	1856	165	1906	108	1975	71
1793	140	1861	154	1911	93	1982	94
1800	140	1866	151	1921	86	1990	87
1806	168	1872	145	1926	91	1999	75
1821	189	1876	155	1931	83	2006	70
1831	200	1981	140	1936	100		
1836	173	1986	127	1946	87		
1841	157	1891	121	1954	77		
1846	161	1896	122	1962	81		
1851	160	1901	108	1968	77		

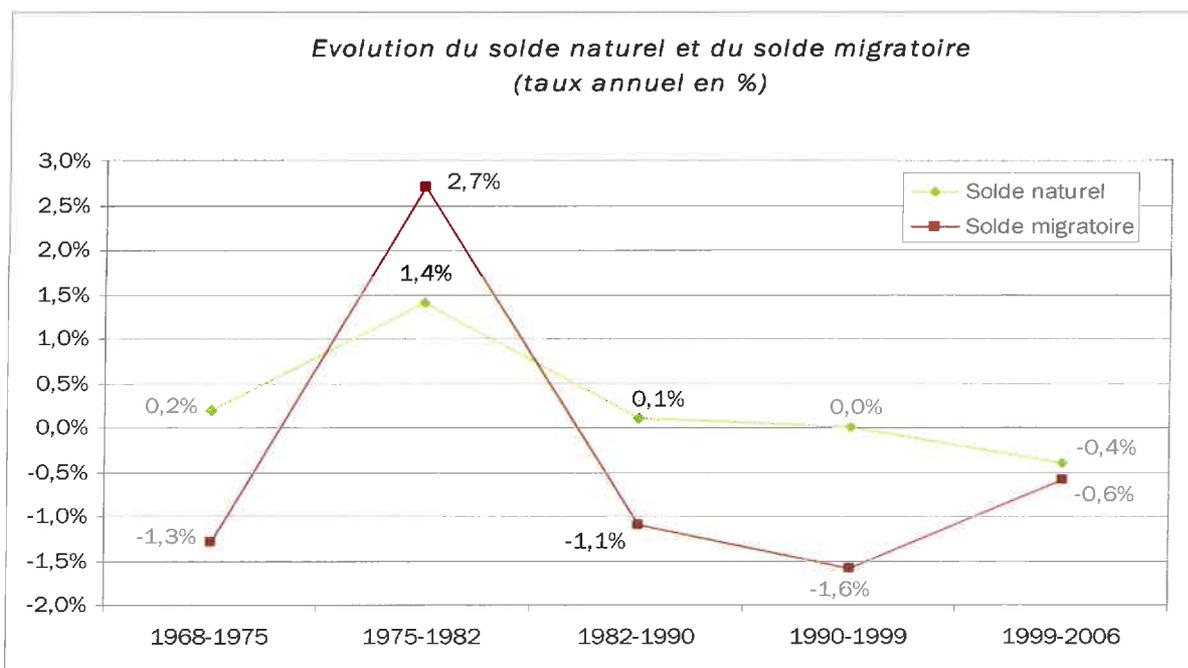
1.2 .2 Evolution générale de la population entre 1968 et 2006

Depuis 1982, la population diminue régulièrement pour atteindre actuellement 70 habitants. En 2006, la population équivaut quasiment au tiers de celle recensée au 19^{ème} siècle, niveau le plus faible jamais atteint sur la commune.



La densité de population est faible : elle est de seulement 4,2 habitants/km² en 2006.

Les variations du solde naturel et du solde migratoire expliquent l'évolution de la population communale.



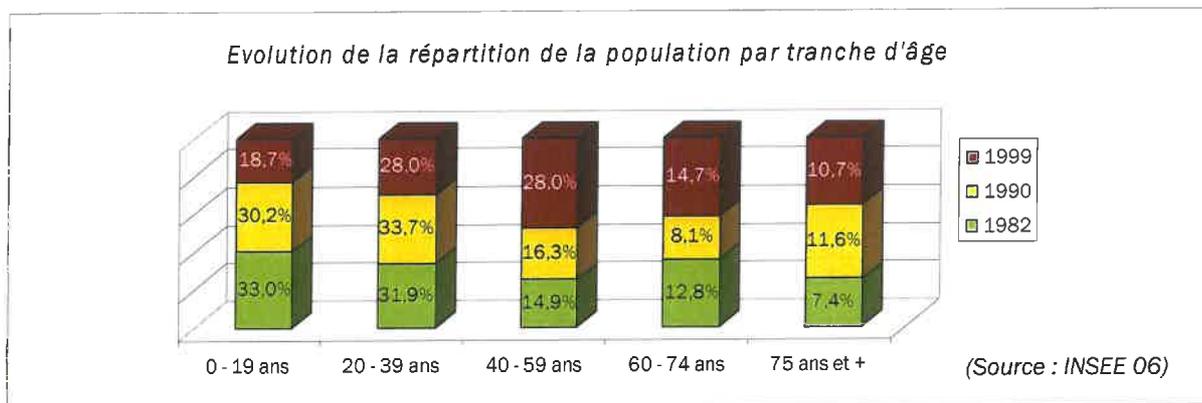
Solde naturel : Différence entre le nombre de naissances et le nombre de décès sur la période (Source : INSEE 06)

Solde migratoire : Différence entre le nombre de personnes arrivant sur la commune, et le nombre de ceux qui la quittent.

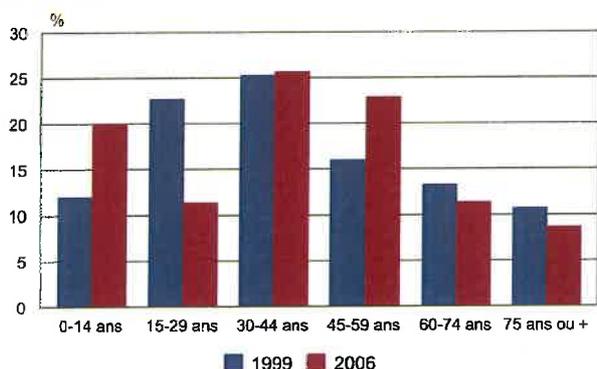
Le solde naturel est globalement en baisse depuis 1968, pour être nul en 1990-1999, malgré un pic observé en 1975-1982. Ceci traduit une réelle difficulté de renouvellement de la population.

Le solde migratoire est quant à lui beaucoup plus instable sur la période traitée. On remarque que la population a fortement augmenté passant de -1.3% entre 1968 et 1975 à 2.7% entre 1975 et 1982. Ceci est sûrement dû à la création de logements sur cette période. Par la suite, bien que le solde varie, celui-ci reste négatif.

1.2.3 Structure par âge de la population



POP G2 - Population par grande tranche d'âge



Sources : Insee, RP1999 et RP2006 exploitations principales.

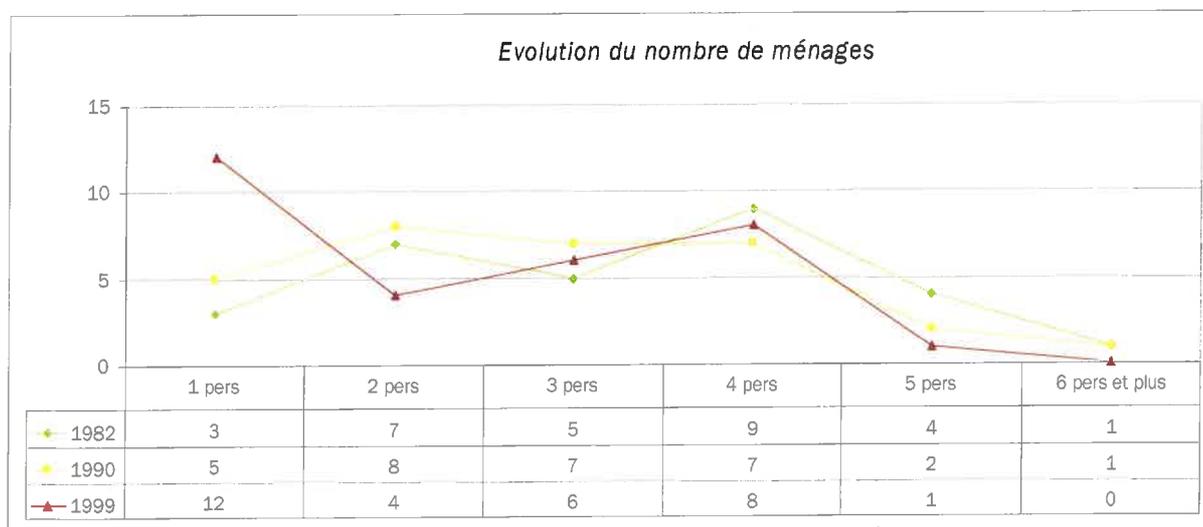
Entre 1982 et 1999, la commune d'Humbauville a connu une forte baisse des 0-19 ans (diminution de presque moitié), tandis que les 40-59 ont presque doublé, suivit des 60 ans et plus.

Néanmoins, cette tendance change en 2006, avec une baisse significative de classe de jeunes actifs (15-29 ans), et une hausse importante des jeunes de 0-14 ans (taux de natalité à 9.8 ‰ entre 1999 et 2006).

La commune connaît donc un vieillissement effectif de la population : il s'agit de renouveler la population, en permettant à de nouveaux arrivants, de s'installer, pour garantir le maintien d'une population jeune et dynamique.

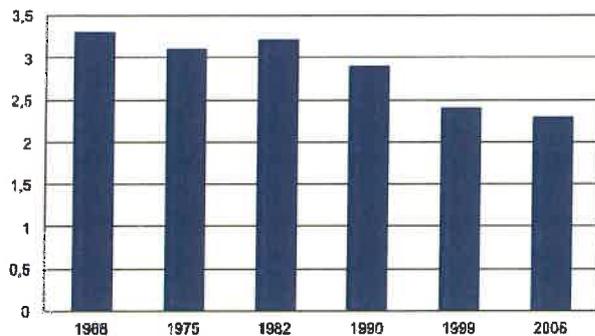
1.2.4 Evolution des ménages

La commune d'Humbauville perd à chaque recensement un ménage, passant alors de 31 ménages 1982 à 29 en 1999.



Sur la période 1982-1999, la commune est surtout composée de ménages d'une personne (la plupart du temps par des personnes âgées vivant seules). La structure parent/enfant(s) était faiblement représentée en 1999, avec seulement huit couples ayant deux enfants. Cette évolution est en lien avec le fait que le solde naturel soit négatif à cette période (- 0,4%). La commune compte donc une majorité de couples sans enfant, voire de couples dont les enfants ont quitté le foyer familial.

FAM G1M - Évolution de la taille des ménages

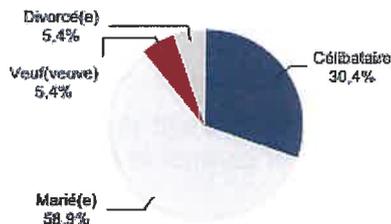


Nombre moyen d'occupants par résidence principale

Sources : Insee, RP1968 à 1990 dénombrements - RP1999 et RP2006 exploitations principales.

La diminution de 6,6% de la population et la baisse relative du nombre de ménages, influent sur la taille des ménages qui sont passés de 3,25 occupants par résidence principale en 1968 à 2,3 en 2006.

FAM G4 - État matrimonial légal des personnes de 15 ans ou plus en 2006



Source : Insee, RP2006 exploitation principale.

En 2006, les célibataires constituent la seconde catégorie de ménages, après les 58,9% de marié(e)s. S'en suivent les veuf(s)/veuve(s) et les divorcé(e)s à hauteur de 5,4% chacun.

A RETENIR DE LA POPULATION:

- Une démographie en baisse depuis 1982.
- Un vieillissement de la population depuis 1982.
- Une diminution régulière de la taille des ménages.

1.3 EVOLUTION URBAINE

1.3.1 Formation et évolution du tissu urbain



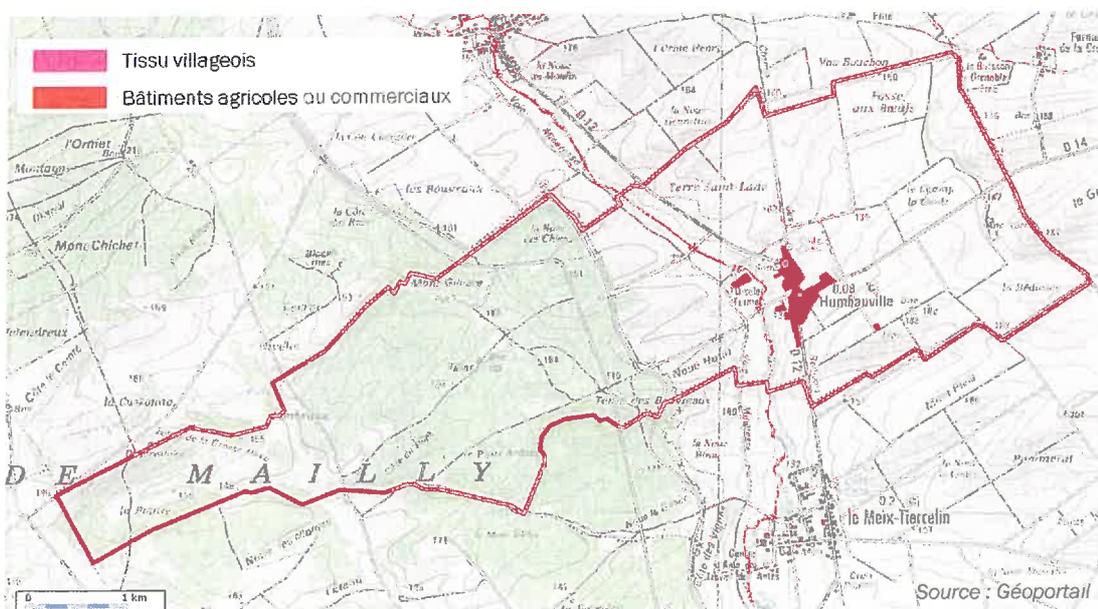
(Source : Géoportail)

Le village est situé le long de l'ancienne voie romaine allant de Langres à Châlons. Humbauville, qui fut toujours une annexe de Meixtiercelin, doit évidemment son origine et son nom à une première maison ou métairie habitée par un nommé Humbaud. Mais ce village ne paraît pas avoir existé, comme centre de population, avant l'an 1131, et c'est seulement en 1228 qu'il en est question pour la première fois, comme fief appartenant à un nommé Simon, qui était vassal de Guillaume de Dampierre.

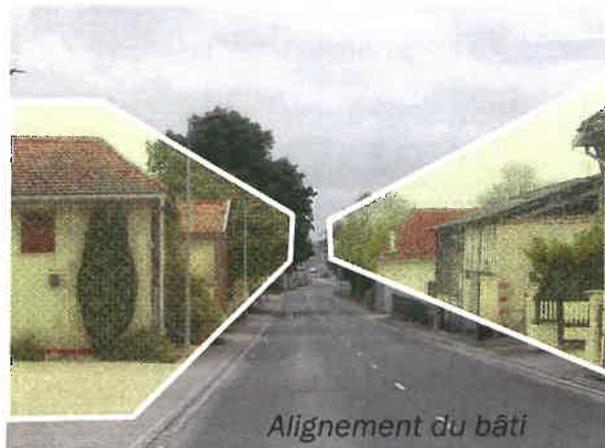
Divers petits seigneurs se succédèrent dans le fief d'Humbauville et dans celui de l'Oiselet, qui tous deux relevaient de la châtellenie de Dampierre, et étaient souvent possédés par le même propriétaire; les derniers possesseurs de ces deux domaines, avant la Révolution, furent les sieurs de Nogent, dont la famille avait succédé à celle de Gretz, en 1682.

Quant à la commune d'Humbauville, elle est de création toute récente, car elle ne fut constituée qu'en 1812, et ce fut seulement en 1858 qu'elle fut pourvue d'un territoire distinct de celui de Meixtiercelin.

1.3.2 Morphologie urbaine d'Humbauville



Source : Géoportail



(Source : Perspectives)

Le village présente une structure de village-rue, comportant quelques des « dents creuses » (espaces vides composés principalement de terres agricoles) entourés de constructions.

Le territoire communal regroupe à la fois du bâti ancien et du bâti récent, avec quelques exploitations agricoles.

Le village se partage dans les mêmes proportions du bâti ancien et du bâti récent accompagné de quelques bâtiments professionnels.

FOCUS SUR LE « CŒUR » DU VILLAGE



- Bâti ancien
- Bâti récent
- Nouvelles constructions
- Exploitations agricoles

▪ Le tissu villageois traditionnel :

L'urbanisation traditionnelle d'Humbauville s'est développée le long de l'axe Sud-Nord, avec une amorce d'urbanisation depuis le centre vers l'est et les espaces agricoles (RD 12-RD 14). L'implantation du bâti traditionnel suit la typologie de la région : une implantation perpendiculaire à la rue, créant une alternance de bâti et d'espaces agricoles.

Architecture

L'architecture traditionnelle est disséminée le long des voiries principales de la commune. Les maisons rurales sont de type R+1, composées d'un rez-de-chaussée et d'un étage, ainsi que de combles. Elles sont couvertes par des toitures composées essentiellement de tuiles, et sont pour la plupart, en forme de L (maison+corps de ferme).



Grande Rue (RD 14)



Propriété isolée (nord ouest)



Corps de ferme (RD 14)

Matériaux

La construction traditionnelle utilise principalement la brique. Les encadrements des ouvertures sont également soulignés par des briques ou des blocs de pierre. Certaines habitations des corps de fermes sont plutôt en pans de bois.

Les clôtures permettent de maintenir l'alignement avec l'espace public. Elles sont principalement formées de simples murets surmontés d'une grille ou d'un grillage.

Éléments remarquables

(Source : www.culture.gouv.fr)

✓ Patrimoine religieux



Eglise Notre-Dame

Seule l'église paroissiale Notre-Dame est classée dans la liste des monuments historiques sur la commune, depuis le 30 septembre 1930 (classée au titre objet).

Les peintures murales de l'église, le calvaire, les verrières et les sculptures sont eux aussi classés sur la liste des monuments historiques.

La commune possède également deux croix : la Croix St Pierre (entre le camp et la ferme l'oiselet) et une croix (1863) à l'intersection entre le chemin d'exploitation allant au château d'eau et la RD12.



Croix - 1863

▪ Les formes urbaines récentes :

L'urbanisation récente s'est surtout développée le long de la route départementale RD 12, dans des dents creuses, entre bâti ancien et exploitations agricoles, et en entrée de village.

Architecture

De manière générale les constructions récentes ont une architecture qui diffère des constructions traditionnelles par :

- une implantation de constructions en milieu de parcelles, parallèlement aux axes routiers,
- une volumétrie distincte,
- une utilisation de matériaux contemporains,
- une ordonnance des ouvertures différentes,
- des formes, des matériaux et des couleurs de toitures non traditionnelles.



RD14, à proximité de la mairie



Grande rue, entrée de village

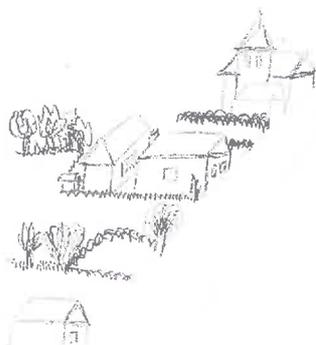


Entrée de village, première maison

Matériaux

Les matériaux formant l'ossature de la construction ne sont plus visibles. Ils sont désormais recouverts par un crépit prenant différentes teintes. Les toitures sont elles aussi différentes selon la construction. La plupart des constructions récentes ne sont pas clôturées.

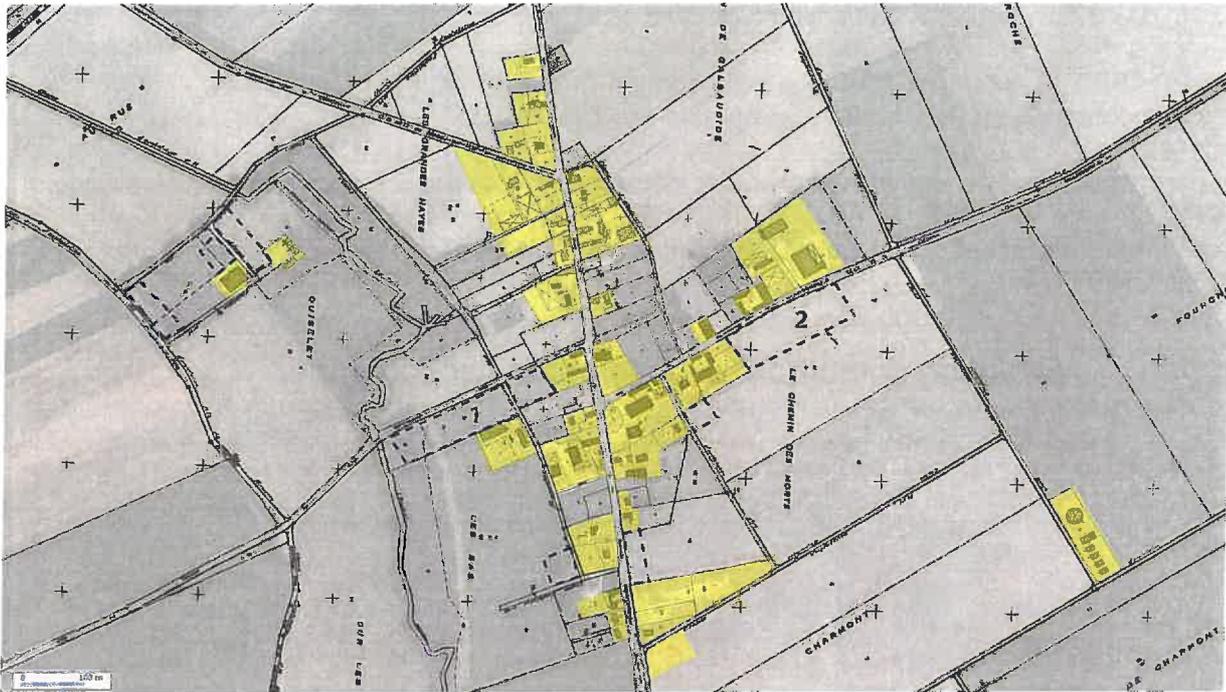
▪ Les limites du tissu urbain et les secteurs potentiellement constructibles :



Les dents creuses au sein du tissu urbain présentent un potentiel relativement important. Toutefois, il semble qu'un phénomène de rétention foncière s'observe.

Deux secteurs potentiels semblent se détacher au premier abord : l'un au Centre Ouest du territoire, de part et d'autre de la voie communale dite de Trouan, et l'autre à l'entrée Est du territoire communal. Toutefois, ces espaces sont à analyser plus précisément.

Secteurs potentiels constructibles



- Tissu urbain
- Espaces disponibles

(Sources : Geoportail, Perspectives)



N°1 : Voie communale à l'ouest de territoire



N°2 : Entrée de village à l'est du territoire

1.3.2.2 L'évolution urbaine d'Humbauville

L'évolution urbaine du territoire communal dépend principalement du développement de ses activités. En effet, la commune légèrement vallonnée et ouverte, est principalement tournée vers l'agriculture.

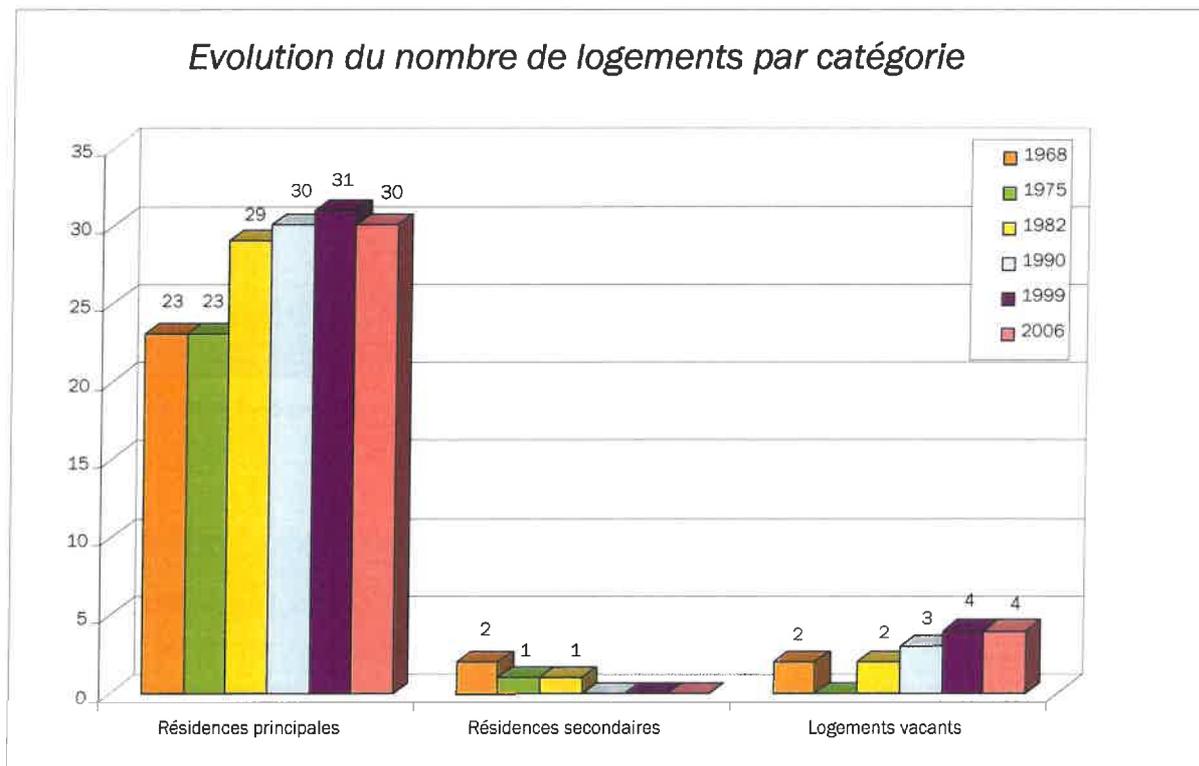
De plus, un risque d'effondrement existe à l'ouest de bourg, dû au ruisseau Le Puits, ainsi qu'un périmètre de protection du captage d'eau potable situé sous le château d'eau, au nord du tissu villageois, peuvent quelques peu entraver son développement.

1.3.3 DOMAINE DE L'HABITAT

1.3.3.1 Evolution et composition de parc de logement

Depuis 1990, la commune d'Humbauville connaît une augmentation régulière du nombre total de logements passant de 24 à 34 logements entre 1968 et 2006.

Le parc de logements est essentiellement composé de résidences principales qui atteignent 88.6% du parc en 1999, et 88.2 % en 2006. Les résidences secondaires et les logements occasionnels n'existent plus depuis 1990, tandis que le nombre de logements vacants stagne (4) depuis 1999.



(Source : INSEE 06)

Le bâti étant ancien, la réhabilitation de certains de ces logements vacants pourrait être mis en place, pour pouvoir accueillir de nouveaux habitants sur le territoire communal.

A noter que depuis l'an 2000, la commune n'a été sollicitée que pour 4 permis de construire : 1 en 2004, 1 en 2006 et 2 en 2007.

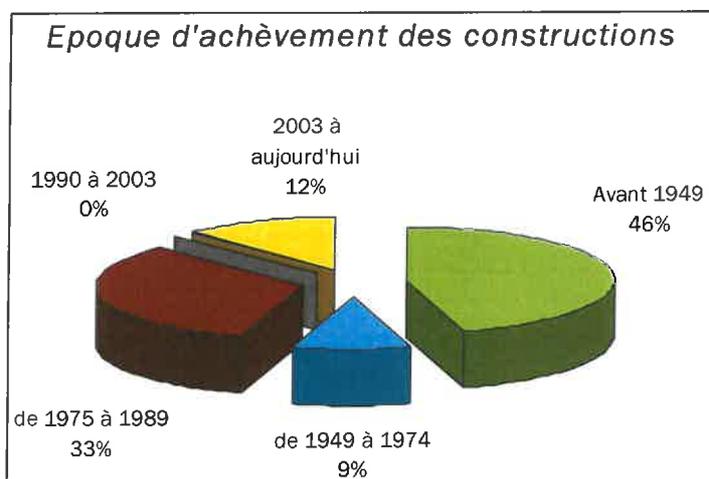
1.3.3.2 Caractéristiques des résidences principales

	1990	1999	2006
Maison individuelle	28	30	33
Immeuble collectif	0	0	0
Autre	2	1	1
TOTAL	30	31	34

(Source : INSEE)

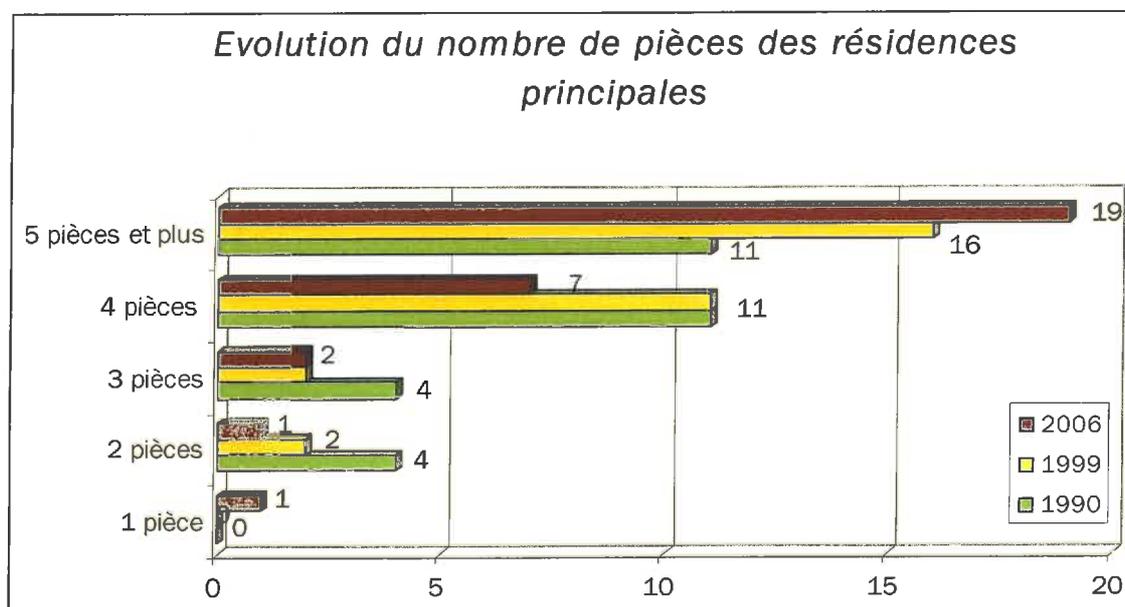
Les résidences principales ne sont présentes que sous forme de maisons individuelles ou de fermes. En effet, elles représentent 97% du parc en 2006. Cette typologie de logement traduit alors le caractère rural de la commune.

Le parc de logement d'Humbauville est ancien puisque 51.7% des résidences principales ont été achevées avant 1949. La forme urbaine centrale répond donc à une morphologie spécifique de l'habitat de cette époque. A noter qu'aucun logement n'a été réalisé après 1990 et que la seule demande qui a été faite pour une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat en 2009 n'a pas aboutit (projet de réhabilitation du bâti).



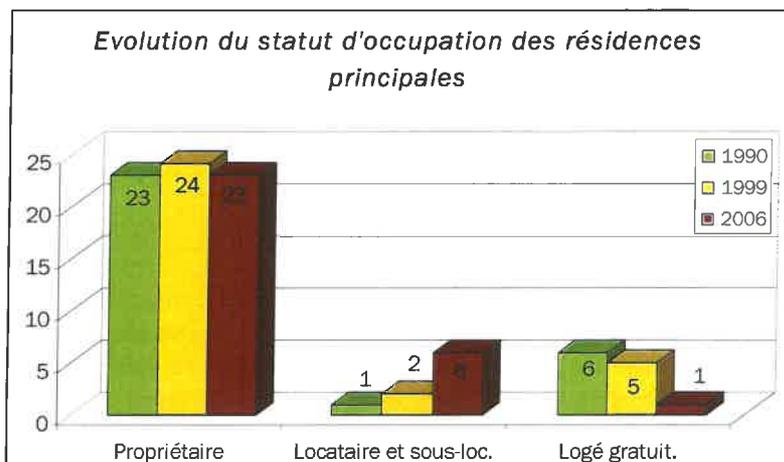
(Source : INSEE, Perspectives)

Entre 1990 et 2006, la tendance est à l'augmentation de la taille de logements, tandis que la taille des ménages diminue légèrement. En effet, en 2006 63% des résidences principales comportent cinq pièces ou plus, alors que les résidences ayant 2 à 4 pièces diminuent.



(Source : INSEE 06)

En ce qui concerne l'occupation des résidences, il est à noter qu'en 2006 la majorité des habitants (76,7%) est propriétaire de son logement. Toutefois, cette commune rurale héberge une part importante de locataires (20%) et encore 3,3% de personnes logées gratuitement.

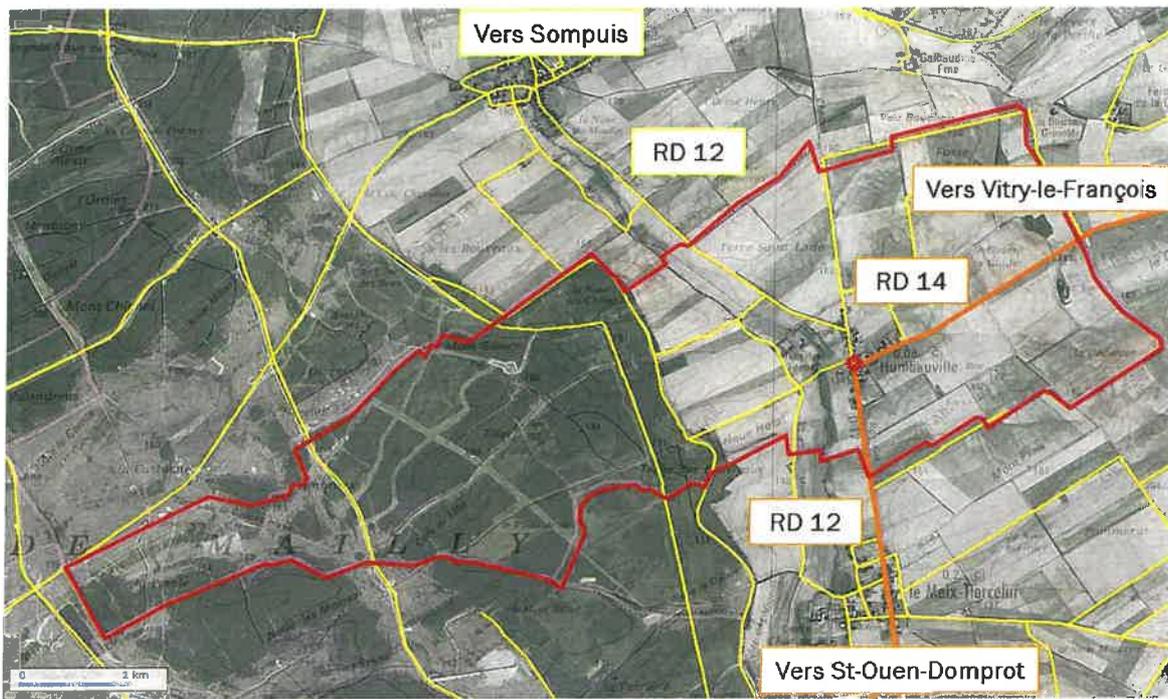


(Source : INSEE 06)

Un véritable parcours résidentiel est donc présent sur la commune, ce qui permet de fixer les populations sur place.

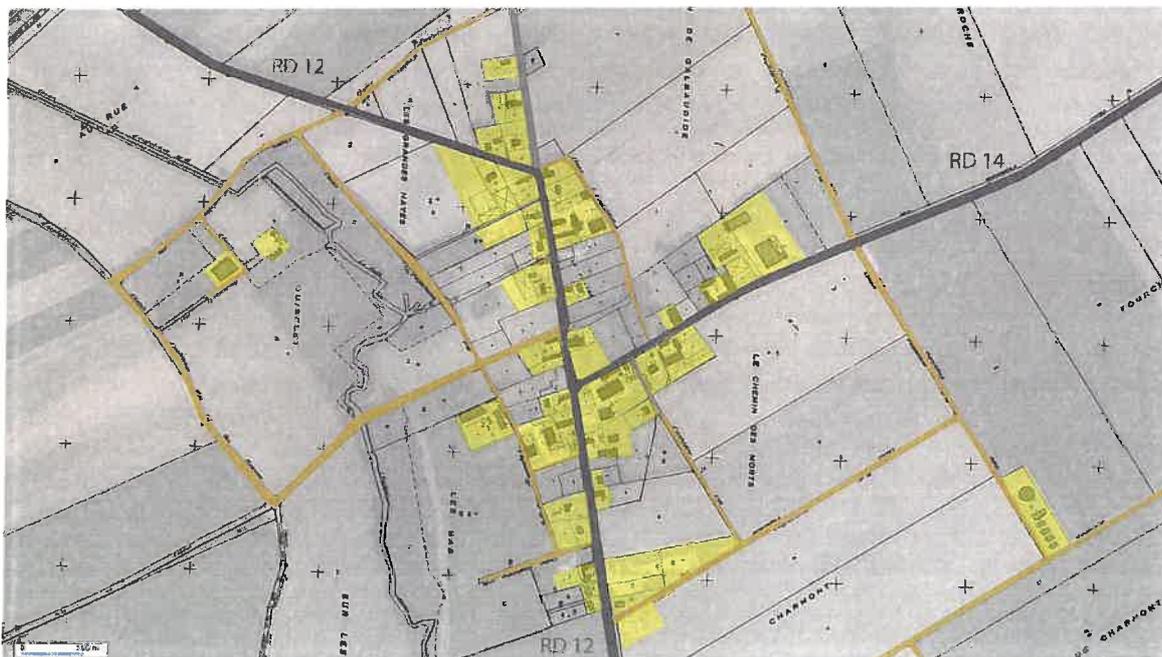
1.4 LE SYSTEME DE DEPLACEMENTS

1.4.1 Le réseau viaire majeur de la commune



Le réseau viaire d'Humbauville est composé de deux axes majeurs se coupant perpendiculairement : la RD 14 axe centre-est (axe principal) et la RD 12 axe Sud-Nord. Ces grands axes permettent de rejoindre Vitry-le-François et Sompuis. Ce réseau viaire a été réaménagé récemment, dans le but de réduire la vitesse en entrées de village. D'autre part, l'ouest de la commune se trouvant dans la zone du camp militaire de Mailly, aucun axe routier n'est présent.

1.4.2 Le réseau de desserte locale et communale



- Tissu urbain
- Voie principale
- Voie secondaire
- Chemins

Dans la commune, le maillage s'appuie essentiellement sur le tracé des deux routes départementales RD 12 et RD 14, qui constituent les rues principales du village. On peut parler ici de village-rue, puisque les constructions se sont développées le long d'une seule voie.

A ces dernières se rattachent quelques routes locales secondaires constituées de voies en impasse ou de voies se prolongeant par des chemins ruraux permettant de rejoindre les parcelles agricoles.

La commune dispose d'une majorité de voiries avec trottoirs grevés, enherbés ou goudronnés.



Grande rue, trottoirs grevés



Grande rue, trottoirs goudronnés



Rue du Four, trottoirs enherbés et grevés

Transports

La gare la plus proche se situe à Vitry-le-François (ligne TGV, Paris Est-Strasbourg, et lignes TER Champagne-Ardenne) tout comme l'aéroport de Paris-Vatry, situé à 30 minutes.

La commune a récemment mis en place un système de sécurité aux abords de l'abri bus. Ces derniers protègent à la fois les enfants souhaitant prendre le bus (intersection des deux routes départementales), mais aussi les personnes se rendant à l'église.



Abri bus - desserte scolaire, Grande rue



Cheminement piéton église, Grande rue

A RETENIR DE L'EVOLUTION URBAINE :

Morphologie urbaine :

- Un maillage viaire simple, lié à la forme du village-rue,
- Une composition du bâti également répartie entre le tissu urbain traditionnel et le tissu récent,
- Un aménagement de la voirie pour « casser » la linéarité de la route

Caractéristiques de l'habitat :

- Une prépondérance des logements individuels.
- Pas de nouvelles constructions entre 1990 et 2003, mais une demande existante.
- La présence de quelques logements vacants.

1.5 EQUIPEMENTS PUBLICS



(Sources : Geoportail, Perspectives)

1.5.1 Equipements Scolaires

La commune d'Humbaerville est en regroupement scolaire avec onze autres communes qui sont : Coole, Sompuis, Le Meix Tiercelin, St Ouen Domprot, Bréhan, Corbeil, Chapelaine, Lignon, Somsois et St Utin. Ce regroupement pédagogique se situe à St Ouen Domprot. Il compte 140 enfants répartis sur six niveaux de classes, allant de la maternelle à la classe de CM2. Ce dernier pourra accueillir de nouveaux arrivants sans pour autant procéder à l'ouverture de nouvelles classes.

Les collégiens et les lycéens quant à eux, se rendent à Vitry-le-François pour poursuivre leurs études.

La commune met à disposition de ses habitants un abris bus, où la voirie a été récemment aménagée, situé au croisement des routes départementales RD12 et RD14, à proximité de l'église (du terrain de foot). Les transports scolaires sont assurés par le Syndicat Intercommunal de Transports Scolaires (SITS).

1.5.2 Equipements communaux

La commune dispose d'un terrain de foot, situé au croisement des routes départementales, à proximité de l'église. La mairie se situe sur la route départementale RD14, à proximité du croisement des départementales.

1.5.3 Equipements techniques

Assainissement :

La commune d'Humbauville est en zonage d'assainissement non collectif.

Alimentation en eau potable :

La commune d'Humbauville est en affermage avec VEOLIA EAU. Elle est alimentée en eau potable par un captage situé au nord du village, par le biais du Château d'eau d'une capacité de 75m³.

Année	Nombre d'abonnés	Consommation facturée (m ³ /an)
2008	51	5 629
2007	50	6 016
2006	48	6 254
2005	48	6 580
2004	46	3 487

Malgré une légère baisse de la population entre 1999 et 2006 (5 habitants en moins), la commune d'Humbauville connaît une consommation en hausse (+ 44,24% entre 2004 et 2006). D'autre part, depuis 2006 le nombre d'abonnés a augmenté alors que la consommation facturée a diminué (- 11,10%).

Défense incendie :

La commune dispose de trois bouches d'incendie, situées le long de la route départementale RD 12. Elle est actuellement en réflexion sur la mise en place d'une réserve d'incendie.

Ordures ménagères :

Les ordures ménagères et le tri sélectifs sont collectés une fois par semaine par la Société SITA DECTRA, par l'intermédiaire du Syndicat Mixte Intercommunal de Ramassage des ordures ménagères.

Les déchets issus du tri sélectif sont acheminés vers la station de Pont Sainte Marie pour les sacs jaunes et vers la station de la Veuve pour les déchets verts.



Une benne à verre se situe à l'entrée du village, en provenance du Meix-Tiercelin (RD12).

1.6 ECONOMIE LOCALE

1.6.1 Activités économiques, de services et touristiques

1.6.1.1 Activité agricole

La commune d'Humbauville se situe au cœur de la champagne centrale crayeuse, constituée de zones vallonnées et plates, sous forme de couloirs, dédiées à la production de céréales et autrefois au pâturage des bovins.



Vue depuis la limite communale, entre Humbauville et Courdemanges

La commune s'étend sur 1 685 hectares, dont 67% sont dédiés à l'agriculture.

	2000	1988
Nombre d'exploitations	9	9
Usage des sols (en ha) :		
Surface Agricole Utilisée	1131	1020
Terres labourables	1127	996
dont céréales	616	481
Superficie fourragère principale	89	109
dont superficie toujours en herbe	C	C
Superficie en fermage	874	420
Cheptel :		
Total bovins	0	441
Total volailles	c	c

Sources : données INSEE, recensement 2006

Entre 1988 et 2000, le nombre d'exploitations est resté stable (9, alors que la Surface Agricole Utilisée (SAU) a augmenté, passant de 1 020 hectares en 1988 à 1 131 en 2000 (+9.8%).

La superficie fourragère, dont la superficie toujours en herbe, a diminué de 18%, tandis que les terres labourables ont augmenté de 11.6% sur la période de 1988 et 2000. La pratique de l'élevage, notamment l'élevage de bovins, a quant à elle disparue.

D'autre part, la superficie de fermage a augmenté de plus de la moitié entre 1988 et 2000.

Ces évolutions montrent que les exploitants agricoles ont repris des terres et revus leurs objectifs : plus aucun cheptel, moins de superficie fourragère, mais plus de terres labourables et de superficie de fermage.

1.6.1.2 Activités artisanales, commerciales et de services publics

(Source : Programme d'études, INSEE 06)

Etablissements actifs par secteur d'activité au 31 décembre 2007

	Total	%	0 salariés	1 à 9 salariés	10 à 19 salariés	20 à 49 salariés	50 salariés ou plus
Ensemble	5	100	3	2	0	0	0
Industrie	0	0	0	0	0	0	0
Construction	1	20	0	1	0	0	0
Commerces	1	20	1	0	0	0	0
Services	3	60	2	1	0	0	0

(Sources : données INSEE, recensement 2007)

Postes salariés par secteur d'activité au 31 décembre 2007

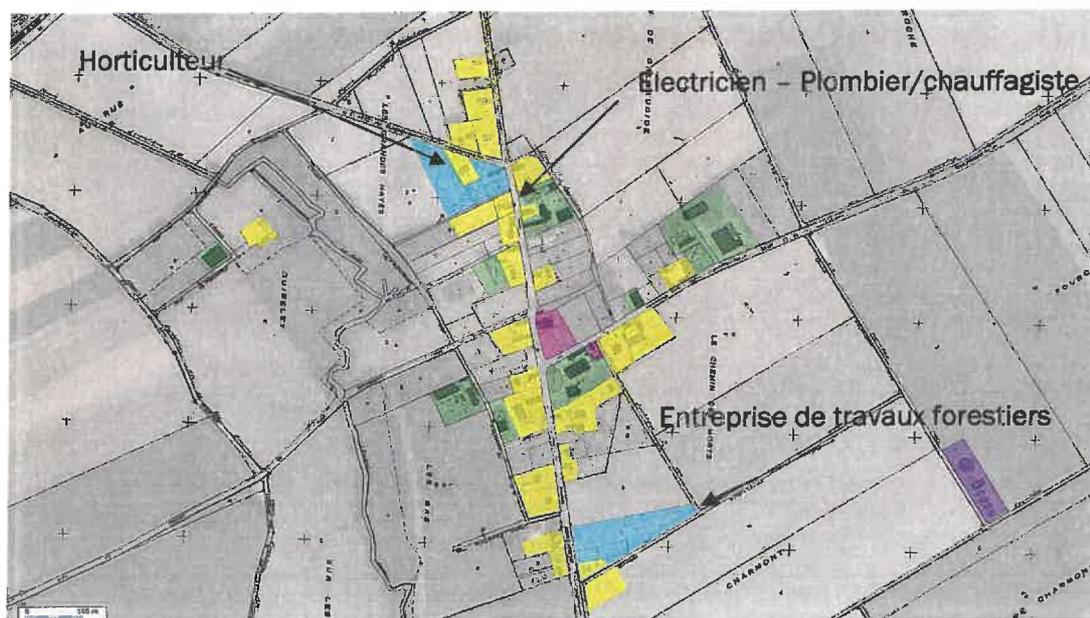
	Total	%	1 à 9 salariés	10 à 19 salariés	20 à 49 salariés	50 salariés ou plus	100 salariés ou plus
Ensemble	4	100	4	0	0	0	0
Industrie	0	0	0	0	0	0	0
Construction	2	50	2	0	0	0	0
Commerces	0	0	0	0	0	0	0
Services	2	50	2	0	0	0	0

(Sources : données INSEE, recensement 2007)

Au regard des tableaux ci-dessus la commune d'Humbauville apparaît plutôt dynamique en terme d'entreprises avec 5 établissements, représentés par de Très Petites Entreprises (TPE), générant 4 postes salariés.

Parmi ces établissements, le secteur des services est le plus représenté avec 3 établissements, et 2 postes salariés. S'en suivent les secteurs de la construction et du commerce avec, une TPE dont le premier offre 2 postes salariés.

La commune dénombre : une entreprise de travaux forestiers, une entreprise de tonte de moutons, deux entreprises de travaux agricoles, ainsi qu'un horticulteur et un artisan électricien-plombier/chauffagiste. Les commerces et services de proximité sont disponibles sur Vitry le François.



- Tissu urbain
- Activités (en cours)
- Ancienne activité
- Exploitations agricoles
- Equipements publics

A noter également que deux services ambulants passent dans la commune : une boulangerie quotidiennement et une épicière hebdomadairement. Concernant les besoins en matière de sante, le docteur le plus proche siège à Sompuis, et la pharmacie et le dentiste sont à Vitry le François.

D'autre part, l'ouest du territoire communal est marqué par la présence du camp militaire de Mailly. Ce dernier accueille le Centre d'Entraînement au Combat (CENTAC), une unité chargée d'évaluer la capacité opérationnelle des unités de combat de l'armée française.

1.6.1.3 Activités touristiques

Aucun hôtel ni camping, et aucune résidence secondaire ne sont présents sur la commune.

1.6.2 Population active

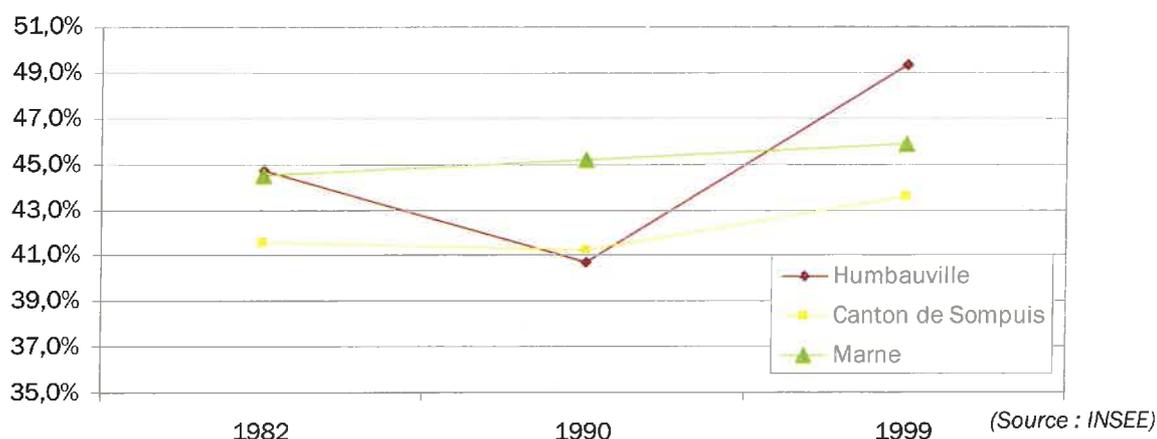
1.6.2.1 Composition de la population active

POPULATION PAR STATUT EN 1999			
STATUT	HOMMES	FEMMES	ENSEMBLE
Actifs ayant un emploi	18	14	32
dont Salariés	12	13	25
dont Non salariés	6	1	7
Chômeurs	2	3	5
TOTAL	20	17	37

(Source : INSEE)

La commune d'Humbauville compte en 1999, 37 actifs pour une population totale de 75 habitants, soit la moitié des habitants. Elle est répartie de façon quasi identique selon le sexe des actifs de la commune. Parmi les actifs ayant un emploi, 67,6% sont salariés, soit 25 personnes. Il est à noter que 13,5% de la population est au chômage, avec un certain équilibre entre les hommes et les femmes.

Evolution de la population active



Le pourcentage de population active de la commune d'Humbauville en 1999, est au-dessus de celui du canton de Sompuis et du département de la Marne. Ce pourcentage est très encourageant mais il s'agit de prendre ce chiffre avec précaution au regard du faible nombre d'habitants sur la commune.

Actifs ayant un emploi selon leur secteur d'activité	1999
Agriculture	16
Industrie	4
Construction	0
Tertiaire	0
Total	20

Les actifs de la commune ayant un emploi travaillent dans le secteur agricole (75%) et dans l'industrie (25%).

EMP T1 - Population de 16 à 64 ans par type d'activité

	2006	1999
Ensemble	44	52
Actifs en %	79,5	71,2
dont :		
actifs ayant un emploi en %	70,5	61,5
chômeurs en %	9,1	9,6
Inactifs en %	20,5	28,8
élèves, étudiants et stagiaires non rémunérés en %	4,5	11,5
retraités ou préretraités en %	9,1	9,6
autres inactifs en %	6,8	7,7

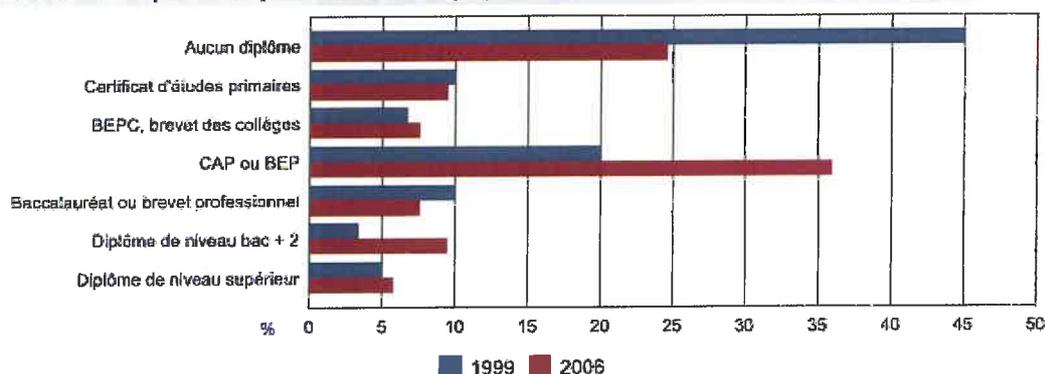
Bien que la commune ait connue une légère augmentation de sa population active entre 1982 et 1999, cette dernière a baissé entre 1999 et 2006 (- 8,3%).

En 1999, les militaires du contingent formaient une catégorie d'actifs à part.

Sources : Insee, RP1999 et RP2006 exploitations principales.

La population est relativement peu diplômée : 77,2% des plus de 15 ans ont un niveau inférieur au Baccalauréat. Néanmoins, on remarque une nette croissance du nombre de CAP ou BEP validés entre 1999 et 2006.

FOR G2 - Diplôme le plus élevé de la population non scolarisée de 15 ans ou plus



Sources : Insee, RP1999 et RP2006 exploitations principales.

1.6.3 Migrations domicile travail

En 2006 seulement 10 actifs, dont 9 exploitants agricoles, travaillent sur la commune. La majorité des résidents travaillent dans les villes avoisinantes, comme Vitry-le-François.

Actifs travaillant	1982	1990	1999	2006
Dans la commune de résidence	25	16	12	10
En dehors de la commune	17	16	20	22

(Source : INSEE 06)

Actuellement, le nombre d'actifs travaillant hors de la commune augmente régulièrement: cette dernière risque à terme, de devenir une commune dortoir.

Moyens de transport	Lieu de résidence - lieu de travail		
	Même commune	Autre commune	Total
Pas de transport	1	0	1
Marche à pied	5	0	5
Deux roues, seul	1	0	1
Voiture particulier seule	4	19	23
Transport en commun seul	0	1	1
Plusieurs modes de transport	1	0	1
Total	12	20	32

Valeurs absolues, INSEE 1999

La voiture est le moyen de transport le plus utilisé par les habitants d'Humbauville, pour le trajet domicile-travail ; et cinq utilisent la marche à pied.

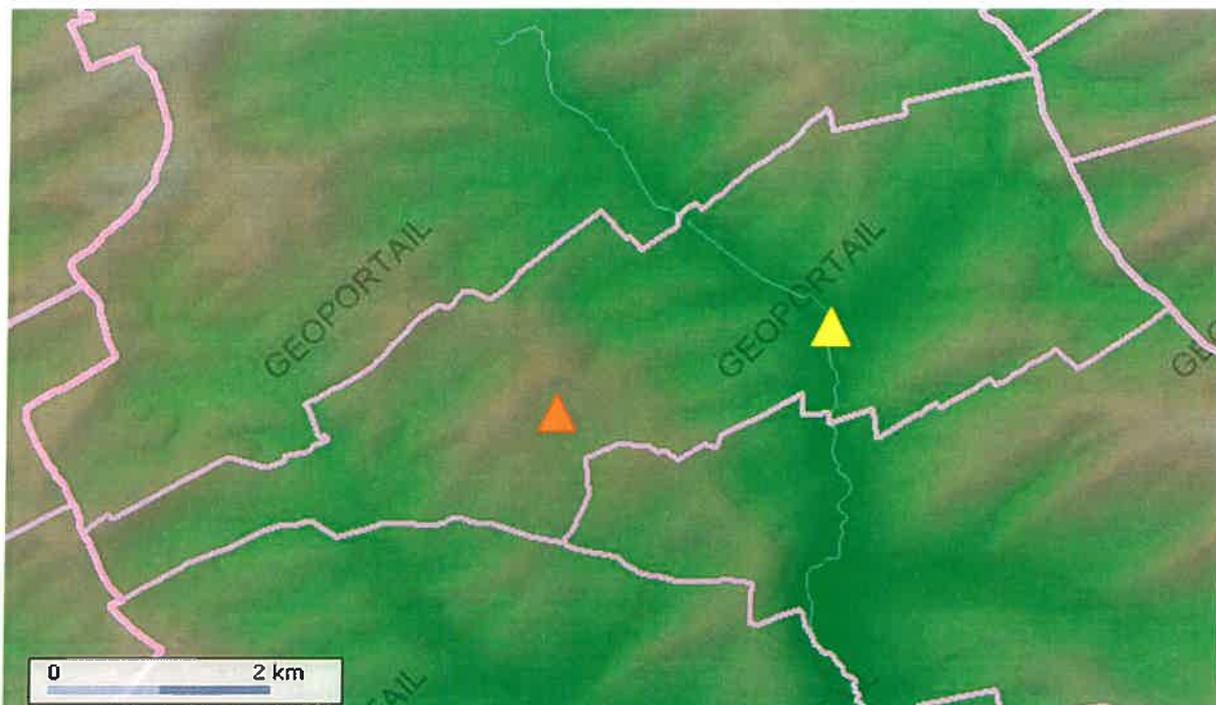
A RETENIR DE L'ECONOMIE LOCALE :

- Une activité agricole visible sur le territoire, avec une prédominance de grandes cultures.
- La présence de cinq Très Petites Entreprises sur la commune.
- Des services de proximité inexistantes sur la commune.
- Une baisse de près de 15% de la population active, qui reste peu formée.
- Des déplacements domicile travail en majorité en voiture particulière.

**2^{ème} PARTIE :
ETAT INITIAL DE
L'ENVIRONNEMENT**

2.1 MILIEU PHYSIQUE ET NATUREL

2.1.1 Relief et hydrographie



(Source : Géoportail)

Topographie & hydrographie :

Commune très allongée d'est en ouest, sur 10 kilomètres, Humbauville s'étend dans la région naturelle de la champagne crayeuse. Son relief s'étage d'Est en Ouest en mêlant vallées et coteaux.

Le plateau dominant se situe à l'Est du camp militaire, à quelques kilomètres du ruisseau. Il culmine à une hauteur de 192 mètres, tandis que le talweg (ligne des points les plus bas de la vallée) se positionne à 134 mètres d'altitude environ, sur la partie Est du territoire, au niveau du centre bourg.

La commune d'Humbauville est traversée par le Ru Le Puits, longeant la départementale RD 12, et donc le bourg.

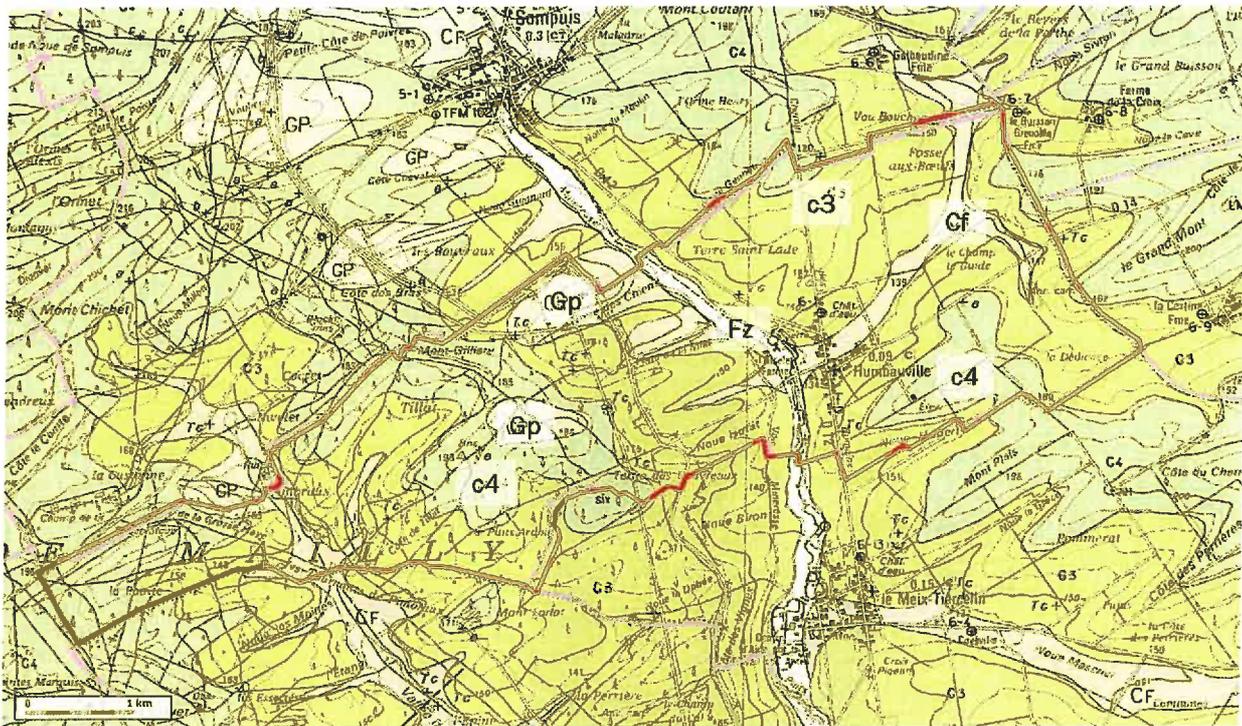


2.1.2 Géologie – Composition des sols

(Sources : Geoportail, brgm)

La commune fait géographiquement partie de la Champagne sèche, et plus précisément de la grande région géographique des plaines crayeuses. Les plaines crayeuses marnaises constituent une région très étendue couvrant plus des trois cinquième du département de la Marne.

L'homogénéité de la craie, soubassement du sol, influe de manière prépondérante, tant sur les conditions physiques/sur le paysage, que sur les modes de vie et l'économie. Les sols crayeux sont l'ossature des plaines très perméables.



Cf : Quaternaire ; c3: Crétacé supérieur-Turonien moyen; c4 : Crétacé supérieur, Turonien supérieur
 Gp : Formations péglaciaire quaternaire ; Fz : Quaternaire Holocène

Les craies cénomaniennes et turoniennes forment un abrupt de côte dominant le Perthois. Les assises crayeuses plongent lentement vers l'ouest-nord-ouest.

A l'est du territoire, on retrouve deux types de craies (craie blanche, craie à *Micraster leskei* au nord et de craie à *Micraster decipiens*), traversées par des alluvions fluviales actuels et récents du ruisseau Le Puits.

En se déplaçant vers l'Ouest, on retrouve les formations de craies entremêlées, auxquelles s'ajoutent des espaces de grèves ou de graveluches.

2.1.3 Climatologie

Source : météo France, station de Saint-Dizier

L'atlas climatique de la France situe la Champagne crayeuse dans une zone de climat océanique plus ou moins altérée. Ce climat se caractérise par des écarts annuels de températures plus prononcés qu'un climat océanique, surtout lors de l'abaissement des températures hivernales.

La station météorologique de Reims Courcy enregistre en normales annuelles suivantes :

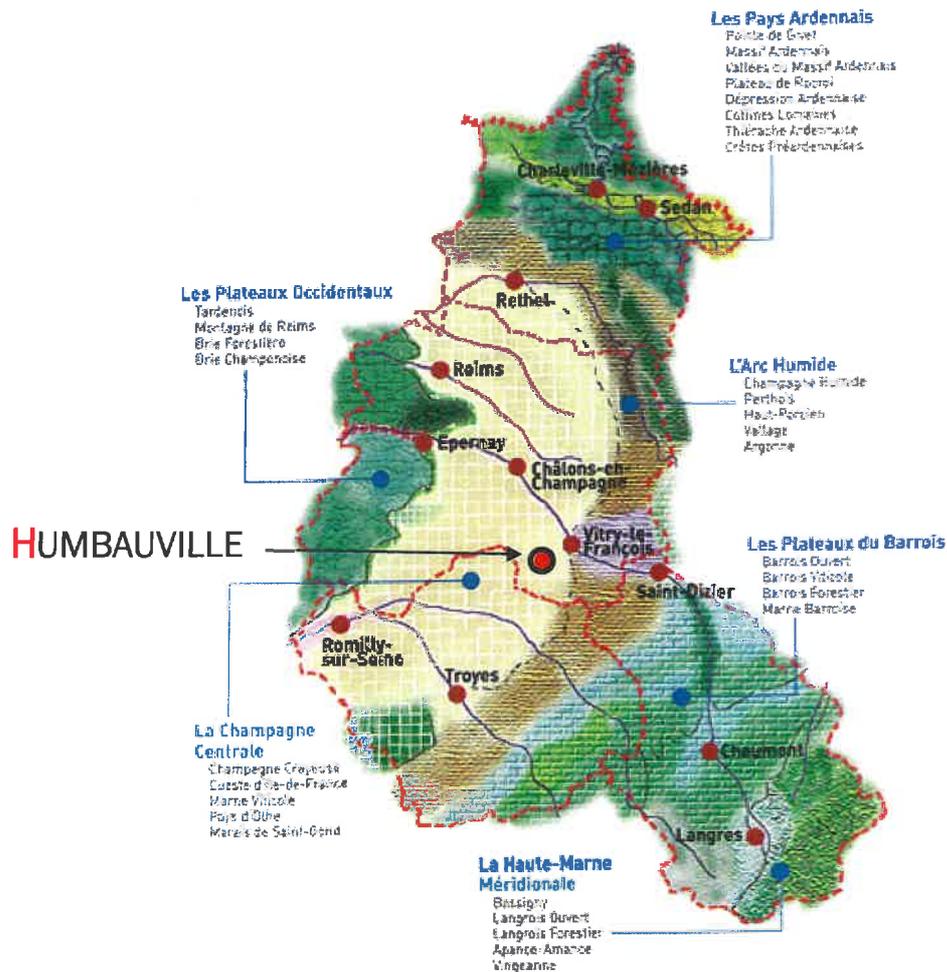
- 1 705 heures d'ensoleillement par an, soit 152 jours,
 - une pluie répartie tout au long de l'année, avec 113 jours de précipitations pour près de 617.8 mm de hauteur de précipitations.
 - des températures comprises entre -15.1 °C (Janvier 1985) et 25.5 °C (Juin 1930).
- La valeur quotidienne la plus basse a été de -22.3 °C en Janvier 1985 et la plus haute de 39.3 °C en Août 2003.

La station professionnelle la plus proche est située à Frignicourt. Elle mesure et observe la hauteur des précipitations, le vent, la température, la température dans le sol et l'humidité. La station de veille climatologique la plus proche est à Sommesous (hauteur précipitation et température).

2.2 PAYSAGE NATUREL ET URBAIN

2.2.1 Grand paysage

(Source : DREAL Champagne-Ardenne)



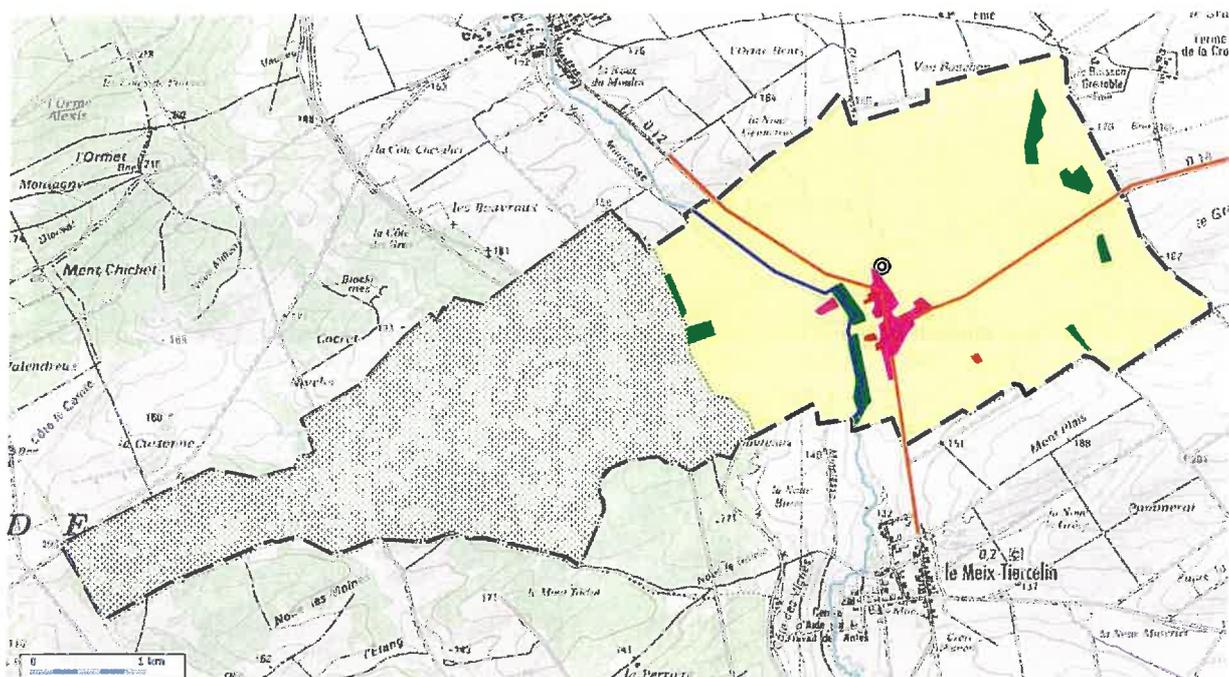
(Source : Atlas des paysages de la région Champagne-Ardenne)

La commune d'Humbauville se trouve au sein même de la Champagne centrale, et plus précisément sur l'entité paysagère de la Champagne Crayeuse. Cette dernière se caractérise par de longues étendues plates et vallonnées, offrant des vues lointaines sur les terres cultivées.

Les plaines crayeuses marnaises constituent un espace très étendu couvrant plus de 51 500 ha. Ces vastes espaces, traditionnellement ouverts et dépourvus de boisements, sont depuis 30 ans, entièrement vouée à la culture intensive.

2.2.2 Paysage à l'échelle communale

L'identité de la commune



- — — Limite communale
- Routes départementales RD12 et RD 14
- Ruisseau Le Puits
- Camp militaire de Mailly
- Espace agricole
- Bois, espaces boisés, forêts
- Tissu villageois
- Bâtiments industriels, agricoles ou commerciaux
- ⊙ Château d'eau

L'urbanisation du bourg, s'est réalisée à l'intersection des deux routes départementales, en parallèle du Ru Le Puits, ce qui a permis de préserver les espaces agricoles.

Le paysage communal se divise alors en deux entités à peu près égales : des espaces boisés sur le camp militaire à l'Ouest, et des terres arables (67% du territoire communal) à l'Est.

La traduction locale de ce paysage vallonné marnais, se traduit au travers des trois unités paysagères suivantes :

Unité 1 : Les espaces urbanisés situés principalement le long de la route départementale RD 12, et du ruisseau Le Puits.

Unité 2 : Les espaces boisés du camp militaire de Mailly, sur le plateau dominant. Il s'étend sur près de 1 000 hectares principalement couvert de forêts et composés de quelques clairières.



Unité 3 : Les espaces agricoles qui représentent près de 70% du territoire communal, et qui sont voués à la grande culture (colza, maïs...).

Les espaces urbanisés hébergent également quelques boisements, espaces agricoles, espaces verts et jardins privés.



Boisements et espaces agricoles le long de l'église, Grande rue



Espaces verts, RD14



Jardins privés, Grande Rue

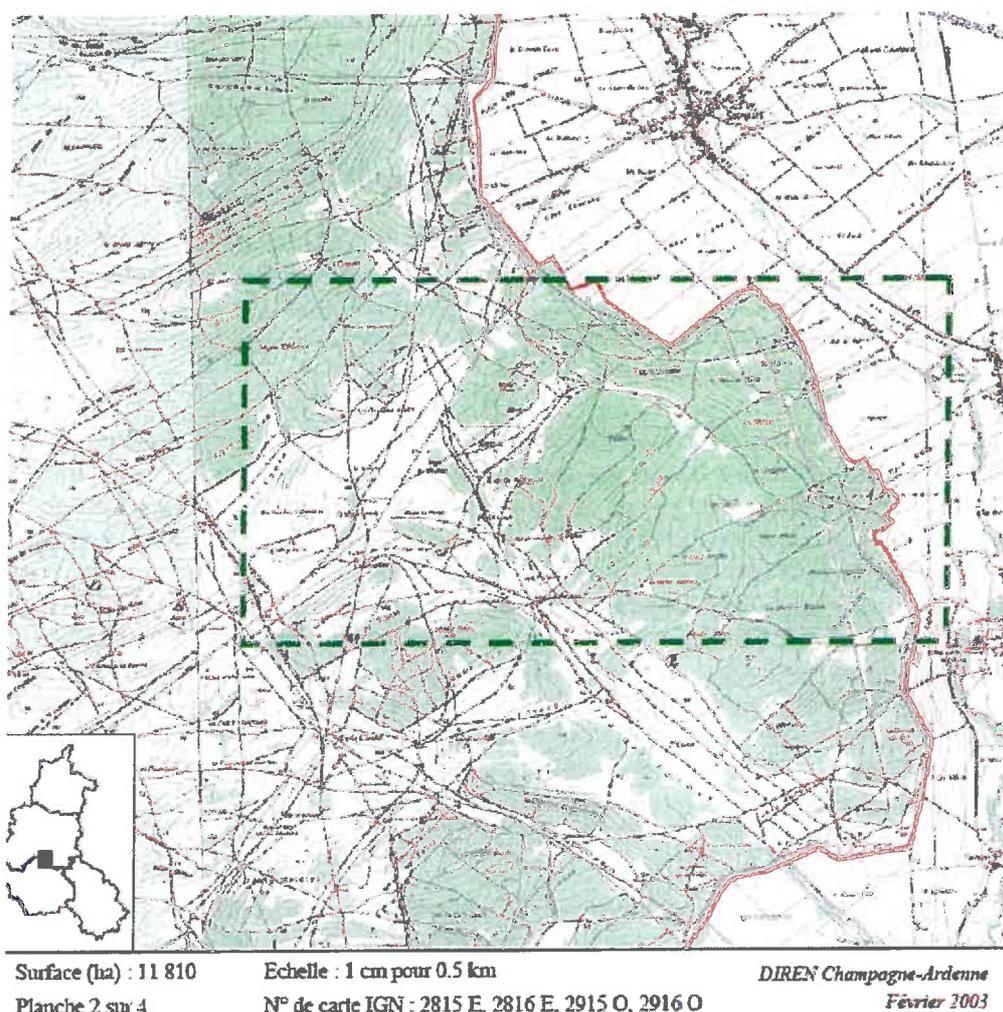
2.2.3 Richesse du patrimoine faunistique et floristique

Sources : INPN (Inventaire National du Patrimoine Naturel), DREAL Champagne-Ardenne

Situation et contexte naturel

Humbauville dispose d'un patrimoine naturel riche, qui fait l'objet de prescriptions environnementales. L'ouest du territoire, qui est un camp militaire depuis la fin de la première guerre mondiale, a développé une végétation (assez librement) depuis près de 75 ans. Il s'agit d'une Zone d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique de type II.

Le recensement des ZNIEFF permet d'identifier des secteurs présentant de fortes capacités biologiques et un bon état de conservation. Les ZNIEFF de type II correspondent à de grands ensembles naturels riches et peu modifiés, offrant des potentialités biologiques importantes, alors que les ZNIEFF de type I, correspondent à des secteurs de grand intérêt biologique ou écologique et comportent des surfaces plus limitées que les ZNIEFF de type II.



Cette Zone d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique de type 2, ZNIEFF 210009498 - SAVARTS ET PINEDES DU CAMP MILITAIRE DE MAILLY, s'étend sur 12 communes des départements de l'Aube et de la Marne, et compte près de 11 810 ha.

La ZNIEFF du camp militaire de Mailly a été identifiée par le Muséum National d'Histoire Naturelle comme susceptible d'être intégrée au réseau NATURA 2000, au titre de la directive Habitats, compte tenu de la présence d'habitats typiques de la Champagne crayeuse.

Cette ZNIEFF de type II, est composée de savarts, sortes de pelouses rases dominées par diverses graminées adaptées aux sols crayeux, qui occupaient autrefois une grande partie du finage de la Champagne crayeuse. Leur régression débuta au 19^e siècle avec le reboisement en pins (pins noirs et pins sylvestres) de l'espace concerné. C'est pourquoi, ils ne subsistent guère plus sur de grandes étendues, mis à part dans les camps militaires, comme à Mailly. Ces derniers constituent un très vaste ensemble semi naturel isolé au milieu d'un paysage de grandes cultures, comprenant principalement de vastes pinèdes de pins noirs ou de pins sylvestres, des savarts entrecoupés de broussailles, et très localement une aulnaie frênaie (en bordure d'un petit ru), et des petits éboulis crayeux et zones érodées par les chars peuplés par une végétation pionnière annuelle.

Une trentaine d'espèces végétales typiques de la Champagne crayeuse y sont recensées. Néanmoins, la plupart de ces espèces sont en voie de disparition, suite aux multiples défrichements, qu'a connu cette région naturelle.

Certaines pinèdes claires constituent un milieu biologique remarquable, elles possèdent une flore très riche rassemblant certains éléments des savarts, diverses espèces liées aux pins ainsi que d'autres issues des forêts feuillues. Elles abritent la pyrole à fleurs verdâtres : elle est liée à la survivance des pinèdes et bois clairs de cette région de Champagne (seule région, avec l'Alsace, où cette espèce est recensée en plaine), elle est en très forte régression suite aux déboisements qu'a connu la région et bénéficie d'une protection en Champagne-Ardenne.

Etant l'un des derniers refuges en Champagne crayeuse, les *batraciens* sont bien représentés, grâce à la présence des *milieux humides* : sur les neuf espèces rencontrées, trois sont rares en Champagne-Ardenne. Il s'agit du crapaud calamite, du pélodyte ponctué et de l'alyte accoucheur. Les habitats ensoleillés et secs attirent certains reptiles dont deux espèces peu communes, le lézard des souches et la coronelle lisse.

La liste des oiseaux présente des *espèces prestigieuses* : neuf sont considérés comme des nicheurs rares et en régression et de ce fait inscrits sur la liste des oiseaux menacés de Champagne-Ardenne). Il s'agit de la huppe fasciée (très bel oiseau en régression préoccupante), du petit gravelot, de l'oedicnème criard (en déclin), de l'engoulevent d'Europe, de la pie-grièche écorcheur, de l'alouette lulu (qui a subi une très forte régression dans les années 70/80), du tarier des prés, du bruant zizi (nicheur rare et en régression), du pipit rousseline (dont la majorité des couples répertoriés en Champagne-Ardenne nichent dans les camps militaires, ici une dizaine de couples repérés chaque année). D'autres plus communs s'y reproduisent également comme par exemple les pics, les mésanges, la tourterelle des bois, le geai des chênes...

Les *mammifères forestiers* sont bien représentés : chevreuil et sanglier (occasionnant certains dégâts dans le milieu), chat sauvage, blaireau, putois, écureuil, etc.

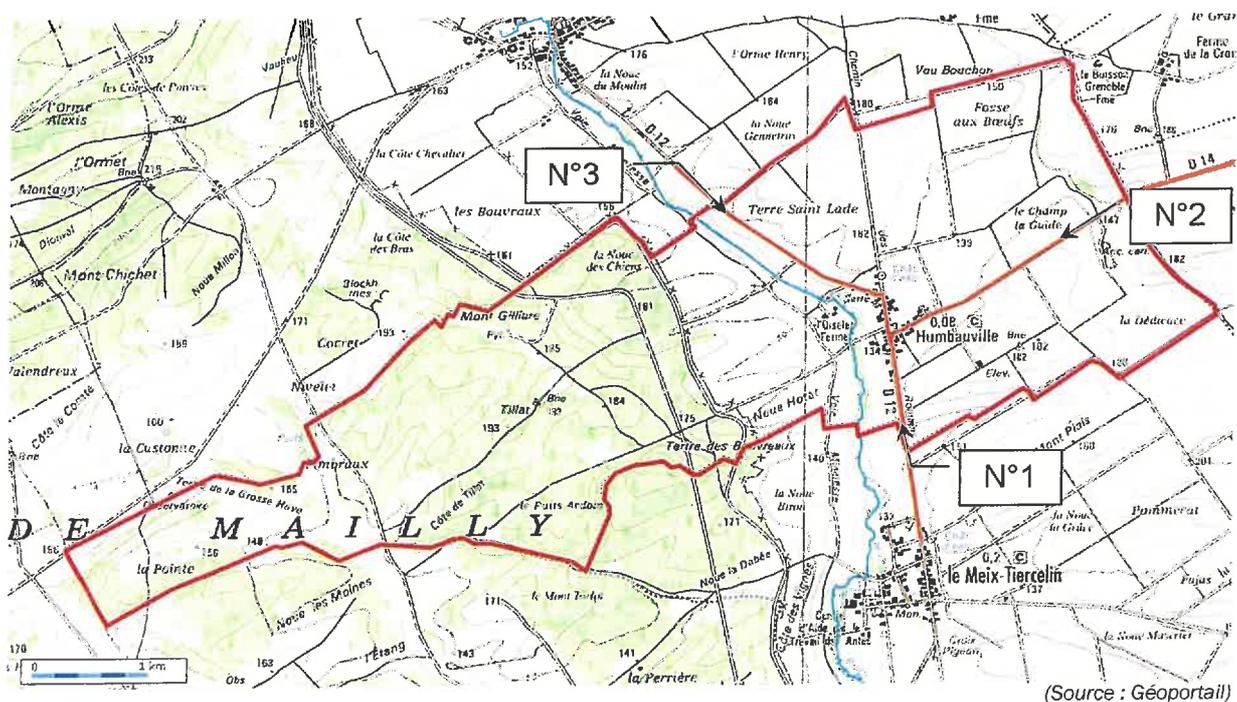
La pyrole verdâtre est une petite plante aux curieuses fleurs blanchâtres. Elle croît uniquement sur les épais tapis de mousses recouvrant les sous-bois des pinèdes. Toujours rare en France, elle est très rare dans toute la Champagne-Ardenne où elle est protégée.



Le traquet motteux est un passereau qui fréquente les lieux découverts à végétation basse de buissons et d'herbes (pelouses, champs, vignes, carrières, éboulis). Ce migrateur transsaharien revient d'Afrique à partir de la fin mars et repart dès la mi-août (fin octobre pour les derniers départs, souvent constitués de jeunes de l'année). Ses effectifs sont en diminution. Ce nicheur très rare se localise principalement dans les camps militaires de la Champagne crayeuse.

(Sources : INPN, www.mnhn.fr)

2.3 Entrées de village



2.3.1 Entrée n°1 depuis la RD 14, en provenance du Meix-Tiercelin :



L'entrée Sud de la commune est marquée par la présence de constructions récentes, entourées des terres agricoles. Cette dernière offre une perception linéaire sur le village. L'aménagement de cette entrée, quelques mètres avant le panneau, a été réalisé récemment afin de provoquer un ralentissement pour les véhicules en entrée de village.

2.3.2 Entrée n°2, depuis la RD 14 en provenance de Huiron et Vitry-le François :



L'entrée Est, a elle aussi été aménagée récemment, mais plus en retrait que la précédente, au niveau du chemin d'exploitation. Le bâti traditionnel et les boisements, dissimulant une exploitation agricole à droite. L'entrée offre une vue en profondeur dominée par les boisements et l'espace agricole.

2.3.3 Entrée n° 3, depuis la RD 12 en provenance de Sompuis :



De cette entrée, il est possible d'apercevoir le clocher de l'église. Les premiers abords du village sont marqués par la présence d'une des activités professionnelles du village avec quelques bâtis traditionnels du côté du château d'eau et des récents de l'autre.

A noter que les trois sorties de village offrent un panorama sur la Champagne Crayeuse.

2.4 PARAMETRES ENVIRONNEMENTAUX SENSIBLES

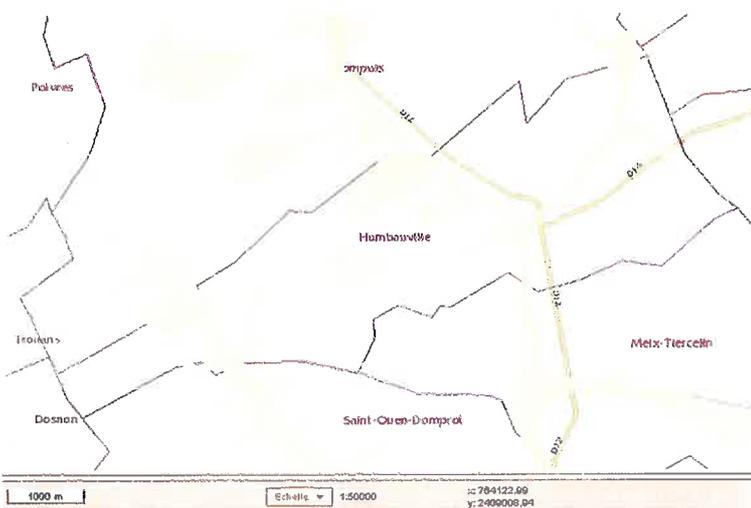
2.4.1 Servitudes d'utilité publique

- Monument historique AC1 (Eglise « Nativité de la Vierge »)
- Conservation des eaux AS1 – Périmètres de protection des eaux potables et minérales (champ captant de la commune)
- Télécommunications PT1 (centre de réception de la station de Sompuis)
- Télécommunications PT2 (faisceau hertzien Sompuis – Noué en Posse à Arconville – Le Bois des Chenies)
- Télécommunications PT3 (réseau urbain, interurbain et national)
- Relations aériennes T7 : protection de la circulation aérienne sur l'ensemble de la commune

2.4.2 Les risques et les nuisances

Les risques naturels :

Risque de retrait et gonflement des argiles



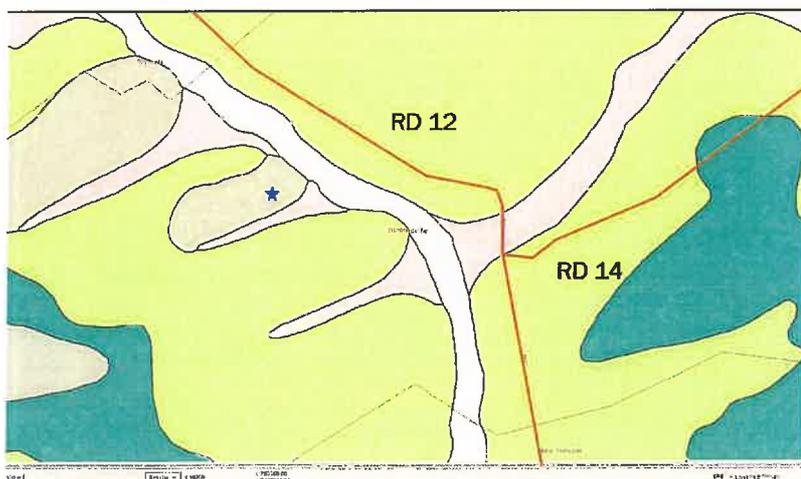
La commune d'Humbauville se situe sur une zone sensible quant au retrait et gonflement des argiles. En effet, le territoire est traversé à deux endroits, du nord au sud et du nord-ouest au sud-ouest, par une zone située en aléa faible.

▼ Aléa retrait-gonflement des argiles (MEEEDM-BRGM)

- Aléa fort
- Aléa moyen
- Aléa faible
- A priori nul

(Source : BRGM)

Risque de mouvements de terrain



▼ Mouvements de terrain (BRGM-MEEEDM)

- ★ Effondrement

▼ Projet : Marne

- Grèzes ou graveluches (formation périglaciaire-Quaternaire)
- Colluvions indifférenciées (Quaternaire)
- Alluvions fluviales actuelles et récentes (Quaternaire-Holocène)
- Craie à *Micraster decipiens* (Craie de Châlons)(Crétacé supérieur-Coniacien)

(Source : BRGM)

Il existe une zone dite à risque d'effondrement, sur le territoire communal. Elle se situe dans une poche de grèves, aux abords du ruisseau Le Puits et donc du bourg, à proximité des coteaux abrupts, en zone d'aléa de retrait et gonflement des argiles.

Les contraintes :

- Plan d'alignement sur la RD 14 et une partie de la RD 12
- Epandage d'effluents d'installations classées (élevage de porcs et de volailles)
- Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique de type II « Savarts et pinèdes du Camp militaire de Mailly »

A RETENIR DES CARACTERISTIQUES PHYSIQUES ET DU PAYSAGE :

- Un paysage communal vallonné alliant terres agricoles, boisements et habitations.
- Une richesse importante de patrimoine naturel de Champagne crayeuse à l'ouest du territoire.
- Des entrées de ville aménagées à l'est et au sud du territoire.
- La présence d'un risque de gonflements des argiles faibles, et d'un risque d'effondrement aux abords du château.

3^{ème} PARTIE :
SYNTHESE DU DIAGNOSTIC

3.1. TENDANCES OBSERVEES ET EVALUATION DES BESOINS FUTURS

DOMAINES	TENDANCES OBSERVEES	BESOINS REPERTORIES
Evolution de la population	<p>Une diminution régulière de la population au fil des recensements.</p> <p>Des soldes, naturel et migratoire, négatifs depuis 1999.</p> <p>Un vieillissement de la population, qui est actuellement majoritairement représentée par les 40-74 ans.</p>	<p>Permettre l'accueil de nouveaux habitants par l'ouverture de terrains à l'urbanisation, pour éviter un vieillissement trop important de la population.</p>
Evolution du tissu économique	<p>Une activité agricole prépondérante : 67% de terres arables (grandes cultures).</p> <p>Une baisse de près de 15% de la population active.</p> <p>Un tissu économique plutôt dynamique avec 5 Très Petites Entreprises.</p> <p>Une légère augmentation d'habitants travaillant hors de la commune, poussant cette dernière à devenir une commune « dortoir ».</p>	<p>Préserver les terres agricoles et laisser aux exploitants la possibilité de se développer.</p>
Evolution des ménages et du parc de logements	<p>Une diminution du nombre de ménages et de la taille des ménages en 2006.</p> <p>Un parc de logement ancien offrant quelques possibilités de réhabilitation.</p> <p>Une majorité de résidences ayant 5 pièces et plus, en 2006.</p>	<p>Répondre à la demande en logements: lutter contre la vacance, réhabiliter, rénover, construire... en fonction des futurs arrivants possibles.</p>
Equipements publics	<p>Des équipements en liens avec le nombre d'habitants.</p>	<p>Développer des équipements publics et de transports en fonction de l'augmentation de la population.</p>

3.2. ATOUTS ET FAIBLESSES DE L'ENVIRONNEMENT

DOMAINES	ATOUTS	FAIBLESSES
Milieu naturel	<p>Un espace agricole présent sur les deux tiers du territoire.</p> <p>Un espace boisé, occupé par le camp militaire de Mailly, qui présente un intérêt écologique à l'ouest de la commune.</p> <p>Un paysage vallonné et ouvert.</p> <p>Le passage d'un ruisseau, le long de l'axe routier de la RD 12, à proximité du bourg.</p>	<p>Un risque de retrait et de gonflement des argiles.</p> <p>Un risque d'effondrement des coteaux aux abords du ruisseau, et donc du bourg.</p>
Milieu urbain	<p>Une urbanisation développée à l'intersection de deux départementales.</p> <p>Une majorité de corps de fermes et de maisons individuelles.</p> <p>Un patrimoine historique présent sur la commune (église Notre-Dame et croix).</p>	<p>La présence de dents creuses au sein du village.</p> <p>Des aménagements et constructions qui impactent la structure villageoise traditionnelle.</p>

4^{ème} PARTIE :
CHOIX RETENUS POUR LA
DELIMITATION DES
SECTEURS OU LES
CONSTRUCTIONS SONT
AUTORISEES

4.1. Définition et justifications des choix communaux

4.1.1. OBJECTIFS FIXES PAR LA COMMUNE

Au regard du diagnostic de l'état initial de l'environnement et des prévisions de développement communal, la municipalité s'est fixée les objectifs suivants :

- **Déterminer de nouvelles zones constructibles adaptées aux besoins réels communaux, répondant à la demande et prenant en compte le phénomène de rétention foncière important sur la commune**
- **Privilégier le développement de l'urbanisation dans la continuité du bâti existant, et dans le respect des dispositions législatives et réglementaires en vigueur.**
- **Maîtriser l'apport de population nouvelle, afin de pouvoir adapter progressivement les équipements publics et continuer de proposer aux habitants de nouveaux équipements.**
- **D'un point de vue économique, il s'agit d'assurer le maintien de l'activité agricole et des activités présentes (entreprise de travaux forestiers notamment).**

Rappel: d'après le recensement 2006, la population atteint 70 habitants à Humbauville après une diminution observée depuis 1982 où un pic de population était atteint (94 habitants).

La commune souhaite donc progressivement retrouver une stabilisation de sa population puis un accroissement démographique pour retrouver son niveau d'habitants atteint au début des années 1980.

4.1.2. JUSTIFICATIONS DES CHOIX COMMUNAUX

Cette politique de développement a été définie dans le respect des nouvelles dispositions de la loi Solidarité et Renouvellement Urbains, et en particulier les principes fixés par les articles L. 110 et L. 121-1 du Code de l'Urbanisme :

- *Principe d'équilibre* (entre développement urbain et protection des espaces naturels)
- *Principe de diversité des fonctions urbaines* (équilibre emploi / habitat)
- *Principe de respect de l'environnement* (utilisation économe de l'espace)

La carte communale tient compte également des dispositions supra-communales, telles que les servitudes d'utilité publique en vigueur (cf. Pièce n°3 - dossier complémentaire).

Objectifs définis à l'article L. 121-1 du Code de l'Urbanisme	Délimitation des secteurs où les constructions sont autorisées	Justification des choix retenus
<p>1. <u>Principe d'équilibre entre :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Le renouvellement urbain, un développement urbain maîtrisé, et le développement de l'espace rural d'une part, et ▪ La préservation des espaces naturels affectés aux activités agricoles et forestières et la protection des espaces naturels et des paysages, d'autre part, <p>en respectant les objectifs du développement durable.</p>	<p>Définition de terrains propices à l'urbanisation (C) répondant aux besoins communaux, et en cohérence avec la structure urbaine existante et les réseaux.</p> <p>Définition de secteurs Cx destinés au développement d'activités existantes.</p> <p>Classement en secteur inconstructible (N) des terrains voués à l'activité agricole, des espaces naturels à préserver.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Equilibre à trouver entre un développement urbain cohérent d'Humbauville et des espaces naturels qui accueillent l'activité agricole ou qui participent à offrir des entités paysagères variées.
<p>2. <u>Principe de diversité des fonctions urbaines et la mixité sociale dans l'habitat urbain et l'habitat rural :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - en prévoyant des capacités de construction et de réhabilitation suffisantes pour la satisfaction, sans discrimination : ▪ des besoins présents et futurs en matière d'habitat, ▪ d'activités économiques notamment commerciales, ▪ d'activités sportives ou culturelles et d'intérêt général ainsi que d'équipements publics, <p>- en tenant compte en particulier de l'équilibre entre emploi et habitat ainsi que des moyens de transport et de gestion des eaux.</p>	<p>Maintien des équipements publics (mairie, terrain de sport,...)</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Répondre à la demande actuelle en services en lien avec l'intercommunalité pour favoriser l'accueil de nouvelle population. ▪ Assurer le maintien des quelques équipements publics présents sur le territoire communal. ▪ Assurer un cadre de vie et une vie sociale agréable aux habitants actuels et futurs d'Humbauville. ▪ Envisager les extensions futures au droit ou à proximité des réseaux pour minimiser les dépenses communales.

Objectifs définis à l'article L. 121-1 du Code de l'Urbanisme	Délimitation des secteurs où les constructions sont autorisées	Justification des choix retenus
<p>3. Respect de l'environnement :</p> <p>Utilisation économe et équilibrée des espaces naturels, urbains, périurbains et ruraux, maîtrise des besoins de déplacements et de circulation automobile, préservation de la qualité de l'air de l'eau, du sol et du sous-sol, des écosystèmes, des espaces verts, des milieux, des sites et paysages naturels et urbains, réduction des nuisances sonores, sauvegarde des ensemble urbains remarquables et du patrimoine bâti, prévention des risques naturels prévisibles, des risques technologiques, des pollutions et des nuisances de toute nature.</p> <p>Dispositions mentionnées à l'article L. 110 du Code de l'Urbanisme</p> <p>Le territoire français est le patrimoine commun de la nation (...). Afin d'aménager le cadre de vie, « d'assurer sans discrimination aux populations résidentes et futures des conditions d'habitat, d'emploi, de services et de ses ressources », de gérer le sol de façon économe, d'assurer la protection des milieux naturels et des paysages, « ainsi que la sécurité et la salubrité publiques », les collectivités publiques harmonisent, dans le respect réciproque de leur autonomie, leurs prévisions et leurs décisions d'utilisation de l'espace.</p>	<p>Classement en secteur constructible (C) de la zone urbaine existante et des nouveaux terrains à bâtir,</p> <p>Classement en secteur Cx de l'activité de travaux forestiers et de l'activité horticole.</p> <p>Classement en secteur inconstructible (N) :</p> <p><i>Sur le territoire :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ des terrains voués à l'activité agricole, et des espaces naturels à préserver, ▶ des boisements, notamment ceux situés à l'Ouest du territoire qui font partie du camp militaire de Mailly. 	<p>Prise en compte des dispositions du Porter à connaissance de l'Etat.</p> <p>Volonté de mettre en œuvre une politique de protection du patrimoine naturel et bâti sur le territoire communal, tout en assurant un développement socio-économique réaliste, en cohérence avec les actions menées dans le cadre des structures intercommunales, et en adéquation avec les particularités et contraintes du territoire.</p>
	Délimitations des secteurs où les constructions sont autorisées	
	<p>Le périmètre de la zone constructible a été défini en fonction de la partie urbanisée existante et des besoins, notamment en termes d'habitat, d'Humbauville ainsi que la présence des réseaux existants et des contraintes foncières. Il a aussi été défini en fonction des perspectives de développement choisies par la municipalité qui connaît depuis plusieurs années une évolution négative de sa population part manque de terrains à bâtir notamment pour les enfants des populations en place.</p>	

Objectifs définis à l'article L. 121-1 du Code de l'Urbanisme	Délimitation des secteurs où les constructions sont autorisées
Compatibilité avec les orientations du Schéma de Cohérence Territoriale (S.Co.T.)	La commune d'Humbauville n'est pas couverte par un SCoT.
Dispositions supra-communales à respecter	Délimitation des secteurs où les constructions sont autorisées
Compatibilité avec les servitudes d'utilités publiques.	La carte communale est compatible avec les servitudes d'utilité publique en vigueur sur le territoire communal (cf. dossier complémentaire - pièce 3 du dossier de carte communale)

4.2. Caractère et description des secteurs de la carte communale

Dans le respect des dispositions de l'article R. 124-3 du Code de l'Urbanisme, le ou les documents graphiques de la carte communale délimitent les secteurs constructibles (C) où les constructions sont autorisées, et les secteurs naturels (N) où les constructions ne sont pas autorisées. (cf. Pièces 2A et 2B du dossier).

4.2.1. SECTEURS CONSTRUCTIBLES (C)

Ce secteur englobe la totalité du village d'Humbauville soit le centre ancien qui concentre les équipements publics (mairie, terrain de football, ...) et les constructions récentes insérées dans le tissu ancien ou en extrémité de bourg.

Ces secteurs sont en majorité correctement desservis par la voirie, les réseaux.

Se trouve également dans ce secteur, la ferme de l'Oiselet située à l'ouest du village.

Ce secteur autorise les constructions nouvelles à vocation d'habitat, d'activités et de services, ...

La commune a développé son projet de carte communale afin de permettre l'accueil de nouvelles populations, de satisfaire les besoins liés au desserrement des ménages et de permettre aux enfants des populations en place qui trouvent un emploi dans le bassin de rester vivre dans le village.

Actuellement la commune enregistre plusieurs demandes en terrain à bâtir sans pouvoir y répondre positivement.

La commune a alors fait le choix d'une densification du village ainsi que la possibilité d'étendre légèrement le périmètre constructible au-delà du tissu bâti existant.

4.2.1.1. Dispositions réglementaires applicables

Les constructions nouvelles sont autorisées dans ce secteur : constructions à vocation d'habitat, d'activités, de services, ... Le Règlement National d'Urbanisme qui s'applique sur le territoire.

Les autorisations d'occuper et d'utiliser le sol seront instruites et délivrées sur le fondement des règles générales de l'urbanisme (chapitre 1^{er}, du titre 1^{er}, du livre 1^{er}) et les autres dispositions législatives et réglementaires applicables.

Le tableau ci-joint établit un descriptif sommaire des zones principales à urbaniser :

DESCRIPTIF DES ZONES D'EXTENSION PRINCIPALES

LOCALISATION DE LA ZONE D'EXTENSION (cf. plan ci-avant)	JUSTIFICATIONS DES CHOIX RETENUS	SUPERFICIE APPROCHEE ET DISPOSITIONS PARTICULIERES
<p>①</p> <p><u>Bourg-centre d'Humbauville, le long de la RD 12</u></p>	<p>Zone de construction située logiquement au cœur du bourg entre l'église et un corps de ferme,</p> <p>Présence des réseaux : A.E.P.- E.D.F., Réseau téléphonique</p>	<p><u>Potentiel constructible :</u> 9 constructions</p> <p><u>Superficie totale approchée :</u> 13 000 m²</p> <p><u>Dispositions particulières :</u></p> <p>Obliger les arrières de parcelles à se desservir depuis la RD 12 car la viabilisation du chemin situé à l'arrière de la zone représente un coût trop important pour la commune</p> <p>Envisager des plantations arborées et arbustives le long du chemin rural n° 27 pour traiter les franges urbaines</p>
<p>②</p> <p><u>En entrée de commune, au Nord de la RD 14, en provenance de Huiron</u></p>	<p>Zone d'extension située dans la continuité des dernières constructions prenant en compte un projet en cours de réalisation.</p> <p>Accès sécurisé avec des ralentisseurs récemment installés pour limiter la vitesse des automobilistes.</p> <p>Le périmètre constructible n'a pas été développé au sud de la RD 14 car les propriétaires ne souhaitent pas vendre et non pas de projets de construction.</p> <p>Proximité du centre du village.</p> <p>Présence des réseaux à proximité immédiate des terrains : A.E.P.- E.D.F. et réseau téléphonique.</p>	<p><u>Potentiel constructible :</u> 5 constructions</p> <p><u>Superficie totale approchée :</u> 9 900 m²</p> <p><u>Dispositions particulières :</u></p> <p>Prévoir l'extension du réseau A.E.P. – EDF et réseau téléphonique.</p> <p>Prévoir un chemin d'accès privé à l'intérieur de la zone afin de créer 1 accès unique sur la RD 14</p> <p>Envisager des plantations arborées et arbustives le long du chemin rural n° 28 pour intégrer les constructions dans le paysage en entrée de commune.</p>

DESCRIPTIF DES ZONES D'EXTENSION PRINCIPALES		
LOCALISATION DE LA ZONE D'EXTENSION (cf. plan ci-avant)	JUSTIFICATIONS DES CHOIX RETENUS	SUPERFICIE APPROCHÉE ET DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
③ <u>RD 12 en provenance du Meix-Tiercelin</u>	Zone de construction située logiquement entre des constructions existantes à proximité du cœur du village. <i>Présence des réseaux : A.E.P.-E.D.F., Réseau téléphonique</i>	<i>Potentiel constructible :</i> 4 constructions <i>Superficie totale approchée :</i> 5 700 m ² <i>Dispositions particulières :</i> Aucune.
④ <u>Les Bas, arrière de la RD 12 en direction du Meix-Tiercelin</u>	Zone de construction située à l'arrière de constructions récentes, soit pour permettre la réalisation d'annexes à l'habitation principale ou la construction de nouvelles habitations. <i>Présence des réseaux à proximité immédiate des terrains : A.E.P. - E.D.F., et réseau téléphonique</i>	<i>Potentiel constructible :</i> 3 à 4 constructions <i>Superficie totale approchée :</i> 6 900 m ² <i>Dispositions particulières :</i> Prévoir l'extension du réseau A.E.P. – EDF et réseau téléphonique.
⑤ <u>Cœur du village, en face de l'Eglise, arrière de la RD 12</u>	Zone de construction située entre ou à l'arrière de constructions récentes, afin de densifier le bourg en profitant de la proximité des réseaux <i>Présence des réseaux à proximité immédiate des terrains : A.E.P. - E.D.F., et réseau téléphonique</i>	<i>Potentiel constructible :</i> 5 constructions <i>Superficie totale approchée :</i> 9 000m ² <i>Dispositions particulières :</i> Organiser la desserte de la zone en majorité depuis la RD 12 Prévoir l'extension du réseau A.E.P. – EDF et réseau téléphonique.

<p style="text-align: center;">⑥</p> <p style="text-align: center;"><u>Nord du bourg</u></p>	<p>Zone prenant en compte uniquement les constructions existantes tout en interdisant les nouvelles constructions à usage d'habitation.</p>	<p><u>Potentiel constructible :</u> Aucune construction</p> <p><u>Dispositions particulières :</u> Se référer au règlement du captage d'eau potable.</p>
--	---	--

4.2.2 Secteurs Naturels (N)

En dehors des espaces déjà urbanisés, les espaces situés dans le périmètre de protection rapproché du captage d'eau potable sont maintenus dans le secteur naturel pour prendre en compte cette contrainte et préserver la qualité de la ressource en eau.

Les espaces naturels ne sont pas touchés par le développement de l'urbanisation du fait de la volonté de préservation des espaces naturels et paysagers de la commune et leur appartenance à l'Etat (camp militaire de Mailly).

Les espaces agricoles, qui couvrent une grande partie du territoire communal, ont également été préservés de l'urbanisation, en limitant le développement de l'écart de l'Oiselet et en autorisant l'urbanisation uniquement sur certains espaces agricoles situés à l'intérieur du village ou dans son prolongement immédiat.

5^{ème} partie :
INCIDENCES DES CHOIX
DE LA CARTE COMMUNALE SUR
L'ENVIRONNEMENT
ET PRISE EN COMPTE
DE SA PRESERVATION
ET DE SA MISE EN VALEUR

5.1. Evolution du paysage urbain

Le périmètre de constructibilité de la carte communale comprend l'ensemble des constructions d'Humbauville, les parcelles non bâties au cœur du bourg et quelques parcelles en limite de l'urbanisation existante.

Les habitations et les bâtiments liés aux exploitations agricoles sont maintenues en zone C pour ceux qui sont situés dans l'enveloppe urbaine existante. Les autres sont maintenus en zone N.

Les nouvelles incidences sur le paysage urbain sont limitées car il s'agit essentiellement d'espaces déjà construits ou à proximité immédiate. Les nouvelles constructions au sein du village s'intégreront à celles existantes.

Toutefois, l'entrée Est en venant de Huiron connaîtra une nouvelle silhouette par l'urbanisation d'un côté de la route. Il est donc préconisé de réaliser des plantations arborées et arbustives pour accompagner le développement urbain de cette zone.

La carte communale identifie des terrains à urbaniser adaptés aux besoins et aux perspectives de développement futures limitées, choisies par la municipalité.

L'unité du village et le caractère rural d'Humbauville sont préservés, et ces zones d'extension sont situées en majorité à l'intérieur du tissu existant ou dans sa continuité, en bordure de voies existantes.

Aspects réglementaires :

L'intégration optimale des futures constructions dans leur environnement urbain et paysager sera assurée par :

- l'application des dispositions réglementaires du Règlement National d'Urbanisme (R.N.U.), régissant la nature des constructions à édifier (accès et voirie, hauteur, implantation, espaces verts et plantations),
- l'application des articles complémentaires du Code de l'Urbanisme, régissant l'intégration des constructions nouvelles au sein des sites naturels et urbains.

5.2. Evolution du paysage naturel

Les éléments paysagers naturels à préserver sont classés en zone non constructible. Il s'agit principalement des boisements inscrits en Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique, des espaces agricoles autour du village et de la vallée du Puits.

Le paysage ouvert, essentiellement situé à l'Est de la vallée du Puits, qui propose des vues intéressantes sur le village est maintenu.

Les corridors écologiques sont préservés de toute urbanisation.

La carte communale impacte donc peu le paysage naturel ; au contraire, elle permet de l'identifier et de le protéger de l'urbanisation.

5.3. Aspects environnementaux

Alimentation en Eau potable

La commune d'Humbauville est en affermage avec VEOLIA EAU. Elle est alimentée en eau potable par un captage situé au nord du village, par le biais du Château d'eau d'une capacité de 75m³.

Défense incendie :

La commune dispose de plusieurs bouches d'incendie, situées le long de la RD 12. Elle est actuellement en réflexion sur la mise en place d'une réserve d'incendie.

Assainissement

L'assainissement est assuré au moyen de dispositif individuel sur l'ensemble du territoire communal.

Collecte des déchets

Les ordures ménagères et le tri sélectif sont collectés une fois par semaine par la Société SITA DECTRA, par l'intermédiaire du Syndicat Mixte Intercommunal de Ramassage des ordures ménagères.

Les déchets issus du tri sélectif sont acheminés vers la station de Pont Sainte Marie pour les sacs jaunes et vers la station de la Veuve pour les déchets verts.

Une benne à verre se situe à l'entrée du village, en provenance du Meix-Tiercelin (RD12).

5.4. Tableau récapitulatif des superficies des secteurs

DENOMINATION DES SECTEURS	SUPERFICIE (1)
Secteur constructible (C)	17, 4 ha
Dont écart de l'Oiselet	0,53 ha
Dont secteur Cx	1,54 ha
Dont potentiels constructibles y compris dents creuses	4,4 ha
Secteur inconstructible (N)	1667,6 ha
TOTAL TERRITOIRE COMMUNAL	1 685 ha

(1) Superficies approchées calculées sous DAO (Autocad)

La commune a pour objectif de retrouver une évolution positive de sa population en atteignant à nouveau 90 habitants, seuil atteint en 1982 et de pouvoir répondre aux demandes en terrains à bâtir qui manquent actuellement sur le territoire.

A l'intérieur des périmètres constructibles, il a été estimé un potentiel d'environ 26 parcelles. Toutefois, celles-ci ne sont pas toutes disponibles immédiatement à la construction (jardins, terrains encore cultivés, rétention foncière...); si l'on applique un taux de rétention de 20%, on peut estimer qu'environ 20 parcelles pourraient être bâties d'ici 10 ans.

Le taux d'occupation en 2006 est de 2,3 personnes par foyer. Celui-ci est en chute libre depuis 1982 où il atteignait 3,25 personnes par ménage.

Il convient donc de n'envisager pas plus de 2 personnes par ménages à l'horizon 2020.

Si l'on compte environ 20 parcelles bâties à raison d'une moyenne de 2 personnes par logement, la commune pourrait connaître une augmentation d'environ 35 à 40 habitants, sur une dizaine d'années. Ces chiffres sont bruts et ne comprennent pas les départs (solde naturel et solde migratoire) qui seront observés pendant cette même période.

La population retrouvera donc approximativement un seuil des 90 habitants.

